



Hanneke, living with osteoporosis



Rapport de gestion du premier semestre 2019

Bruxelles, le 25 juillet 2019



Inspired by **patients.**
Driven by **science.**

Table des matières

1. Performances financières de l'entreprise 3

1.1.	Chiffres-clés	3
1.2.	Événements marquants de l'exercice	4
1.3.	Ventes nettes par produit.....	6
1.4.	Ventes nettes par zone géographique	8
1.5.	Produits et charges de redevances	9
1.6.	Autres produits	10
1.7.	Marge brute.....	10
1.8.	EBIT récurrent et EBITDA récurrent	11
1.9.	Résultat net.....	12
1.10.	Résultat de base par action	13
1.11.	Bilan	13
1.12.	Tableau des flux de trésorerie	14
1.13.	Perspectives 2019 confirmées	14

2. États financiers consolidés 15

2.1.	Compte de résultats consolidé abrégé	15
2.2.	État consolidé abrégé du résultat global.....	16
2.3.	État consolidé abrégé de la situation financière	17
2.4.	État consolidé abrégé des flux de trésorerie.....	18
2.5.	État consolidé abrégé de l'évolution des capitaux propres	19

3. Notes aux états financiers consolidés..... 20

3.1.	Informations générales	20
3.2.	Base d'établissement de l'information financière.....	20
3.3.	Règles comptables	20
3.4.	Estimations	21
3.5.	Gestion des risques financiers	21
3.6.	Informations par segment	24
3.7.	Caractère saisonnier des opérations	25
3.8.	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	25
3.9.	Regroupement d'entreprises.....	26
3.10.	Groupe d'actifs classé comme destiné à la vente et activités abandonnées	27

3.11.	Autres produits / charges (-) opérationnels.....	27
3.12.	Pertes de valeur d'actifs non financiers.....	28
3.13.	Frais de restructuration.....	28
3.14.	Autres produits et charges.....	28
3.15.	Produits financiers et charges financières.....	28
3.16.	Charge d'impôt sur le résultat (-)	28
3.17.	Immobilisations incorporelles.....	29
3.18.	Goodwill	29
3.19.	Immobilisations corporelles	29
3.20.	Actifs financiers et autres actifs	30
3.21.	Réduction des stocks.....	30
3.22.	Capital et réserves.....	30
3.23.	Emprunts	31
3.24.	Obligations.....	32
3.25.	Autres dettes financières	33
3.26.	Provisions	33
3.27.	Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie	34
3.28.	Transactions avec les parties liées.....	35
3.29.	Actionnaires et structure de l'actionnariat.....	35
3.30.	Dividendes	36
3.31.	Engagements et passifs éventuels.....	36
3.32.	Événements postérieurs à la période de rapport.....	39

4. Rapport du commissaire 40

5. Déclaration en matière de responsabilité..... 41

6. Glossaire..... 42

1. Performances financières de l'entreprise¹

1.1. Chiffres-clés

- Le **chiffre d'affaires** a augmenté de 2 % au cours du premier semestre 2019 pour s'établir à € 2 323 millions (+4 % à taux de change constants (TCC)). Les ventes nettes ont atteint € 2 219 millions, soit une hausse de 3 % (+5 % TCC). Les ventes nettes avant conversion en « instruments de couverture classés en tant que ventes » affichent une augmentation de 9 % (+5 % TCC). La croissance, ajustée en raison des cessions survenues en 2018 (principalement « Innere Medizin » en Allemagne) et au cours du premier trimestre de 2019 (**Niferex**[®], supplément à base de fer) et avant conversion en instruments de couverture, s'élève à +11 % (+7 % TCC). Cette croissance provient de la performance positive continue des produits-clés, soit 90 % des ventes nettes (avant couverture). Les produits

et charges des redevances atteignent € 33 millions, contre € 71 millions pour les autres produits.

- L'EBITDA récurrent** s'élève à € 724 millions (- 9 % ; - 1 % TCC), en raison d'une hausse des frais commerciaux découlant du lancement des autres indications de Cimzia[®] et de dépenses en R&D plus élevées occasionnées par l'avancement du pipeline.
- Le **résultat** du Groupe a chuté à € 437 millions, contre € 574 millions en 2018 (- 24 % ; - 14 % TCC), dont € 411 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB et € 26 millions aux intérêts minoritaires.
- Le **résultat de base par action** est passé à € 2,42, contre € 3,09 au premier semestre de 2018.

Pour le semestre clôturé le 30 juin¹

€ millions

	Réal		Variation	
	2019	2018	Cours réels	TCC
Chiffre d'affaires	2 323	2 269	2 %	4 %
Ventes nettes	2 219	2 146	3 %	5 %
Produits et charges de redevances	33	56	- 41 %	- 47 %
Autres produits	71	67	6 %	4 %
Marge brute	1 725	1 696	2 %	4 %
Frais commerciaux	- 502	- 442	14 %	10 %
Frais de recherche et développement	- 568	- 500	13 %	12 %
Frais généraux et administratifs	- 96	- 88	8 %	7 %
Autres produits / charges (-) opérationnels	12	- 9	N/A	N/A
EBIT récurrent (REBIT)	571	657	- 13 %	- 3 %
Produits / charges (-) non récurrents	27	19	47 %	49 %
EBIT (résultat d'exploitation)	598	676	- 11 %	- 1 %
Charges financières nettes (-)	- 53	- 46	17 %	17 %
Part du résultat net des entreprises associées	- 1	- 1	4 %	4 %
Résultat avant impôts	544	629	- 13 %	- 3 %
Charge d'impôt sur le résultat (-)	- 108	- 56	94 %	95 %
Résultat provenant des activités poursuivies	436	573	- 24 %	- 14 %
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	1	1	0 %	- 10 %
Résultat	437	574	- 24 %	- 14 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	411	551	- 25 %	- 15 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	26	23	15 %	7 %
EBITDA récurrent	724	794	- 9 %	- 1 %
Dépenses d'investissement (immobilisations incorporelles incluses)	194	265	- 27 %	
Dette financière nette ²	387	237	63 %	
Flux de trésorerie issu des activités opérationnelles poursuivies	353	492	- 28 %	
Nombre moyen pondéré d'actions non diluées – (millions)	187	188	- 1 %	
Bénéfice par action ³	2,20	2,93	- 25 %	- 25 %
Bénéfice de base par action³	2,42	3,09	- 22 %	- 12 %

¹ Il est possible que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux de ce rapport.

² À l'exception de la dette financière nette, où 2018 se rapporte à la situation au 31 décembre 2018.

³ € par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées

Les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion doivent être lues conjointement avec l'information financière intermédiaire consolidée abrégée et les états financiers consolidés au 31 décembre 2018. Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée a été vérifiée, mais n'est pas auditée.

Changement de périmètre : à la suite du désinvestissement des activités, à savoir Films (2004) et Surface Specialties (2005), et la cession des actifs de Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (2015), UCB comptabilise les résultats de ces activités au titre des bénéfices liés aux activités abandonnées.

Récurrents et non récurrents : les transactions et décisions de nature exceptionnelle qui influencent les résultats d'UCB sont mentionnées séparément (éléments « non récurrents »).

Outre l'EBIT (résultats avant intérêts et impôts ou résultat opérationnel), une ligne « EBIT récurrent » (REBIT ou résultat opérationnel récurrent) représentant la rentabilité récurrente des activités biopharmaceutiques a été insérée. L'EBIT récurrent équivaut à la ligne « résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges » figurant dans les états financiers consolidés.

Le bénéfice de base par action est le résultat net principal, ou le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

1.2. Événements marquants de l'exercice¹

Plusieurs événements marquants ont affecté ou affecteront la situation financière d'UCB :

Initiatives et accords importants

- Le bien immobilier d'UCB à Monheim (Allemagne) « Creative Campus Monheim » a été cédé à la ville de Monheim am Rhein. Le transfert du site a été effectué le 1^{er} février 2019. Le « Creative Campus Monheim » héberge 10 entreprises du secteur des sciences de la vie, y compris UCB. Désormais, UCB loue son espace respectif à long terme. La ville de Monheim envisage de développer et d'agrandir le campus.
- Février 2019 - UCB et l'Epilepsy Society, leader et première association caritative médicale au Royaume-Uni dans le domaine de l'épilepsie, ont annoncé une collaboration novatrice en matière de recherche et développement génomique au Royaume-Uni. Cette collaboration d'une valeur de € 2,5 millions sur cinq ans vise à faire progresser la compréhension actuelle de la maladie et à faire évoluer les options de traitement en exploitant une science de pointe et une analyse de données afin de répondre à un besoin non satisfait considérable des patients atteints d'épilepsie qui ne réagissent pas aux médicaments actuellement disponibles.
- Février 2019 - UCB a élargi sa stratégie mondiale en matière de sites de recherche par satellite en signant un nouvel accord de collaboration en R&D de trois ans avec le King's College de Londres, au Royaume-Uni. Cette collaboration avec King's s'appuie également sur la récente création fructueuse de trois sites de recherche par satellite aux États-Unis issus des acquisitions de Beryllium (Boston et Seattle) et d'Element Genomics (Durham, Caroline du Nord), qui permettront de renforcer les capacités d'UCB en génomique, ingénierie des protéines et biologie structurale.
- Mars 2019 – UCB a cédé ses activités relatives à [Niferex](#)[®] (supplément à base de fer) en Chine. Niferex[®] a généré des ventes nettes de € 11 millions au cours du premier semestre de 2018. Les conditions financières n'ont pas été divulguées.
- Juillet 2019 - Signature de l'accord de subvention du projet de consortium : SeizeIT - un consortium paneuropéen sous la direction d'UCB - met actuellement au point un dispositif de détection des crises épileptiques personnalisé et discret, qui ouvre la voie à la collecte continue de données du monde réel et à l'application des programmes d'essais cliniques d'épilepsie d'UCB. Ce dispositif devrait être prêt et intégré dans les études sur l'épilepsie d'UCB à partir de 2020. UCB s'engage à transformer le traitement de l'épilepsie en tirant le meilleur parti de la convergence entre la science et la technologie. Le consortium SeizeIT a obtenu une subvention de € 2,75 millions d'EIT Health, un partenariat public-privé dans le secteur de la santé, soutenu par l'Institut européen pour l'innovation et la technologie (EIT), un organe de l'Union européenne.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date de publication de ce rapport.

Neurologie

- En janvier 2019, **Vimpat® (lacosamide)** a été approuvé au Japon en tant que traitement contre les crises épileptiques partielles chez les enfants âgés de 4 ans et plus. Par ailleurs, deux nouvelles formulations ont été approuvées : la solution intraveineuse et le sirop sec. En juin, le programme de développement de Vimpat® en tant que traitement adjuvant chez les patients atteints de crises d'épilepsie tonico-cloniques primaires généralisées a généré des résultats positifs statistiquement significatifs pour les critères d'évaluation de l'efficacité principal (délai avant la seconde crise) et secondaire (absence de crises). Le nouveau critère d'évaluation principal « délai avant la survenue d'une deuxième crise » a considérablement réduit l'exposition des patients à un placebo. Une soumission simultanée aux États-Unis, en Europe et au Japon est prévue pour le début de 2020.
- En mai, le spray nasal **Nayzilam® (midazolam)** a été approuvé aux États-Unis en vue de traiter les épisodes stéréotypés intermittents de crises épileptiques fréquentes chez les personnes atteintes d'épilepsie. UCB compte mettre le traitement à la disposition des patients dans les mois à venir. UCB a acquis les droits du spray nasal *midazolam* développé par Proximagen en juin 2018.
- En mars, UCB a démarré une étude de Phase 3 internationale (aux États-Unis, en Europe, au Japon et en Chine) avec **padsevonil** chez les patients atteints d'épilepsie pharmacorésistante. Les premiers résultats sont attendus au premier semestre de 2021 et viendront compléter ceux de la Phase 2b actuellement en cours et dont les résultats sont attendus au premier semestre de 2020. *Padsevonil* est un médicament novateur volontairement doté d'un double mécanisme d'action visant à répondre aux besoins des patients dont les crises ne sont pas contrôlées.
- En mars, UCB a démarré comme prévu une étude de preuve de concept de Phase 2 avec **rozanolixizumab**, son nouvel anticorps monoclonal sous-cutané FcRn (récepteur néonatal Fc) chez les patients atteints de polyneuropathie démyélinisante inflammatoire chronique (PIDC). Les premiers résultats sont attendus au premier semestre de 2021. En juin, UCB a démarré comme prévu l'étude de validation (Phase 3) avec **rozanolixizumab** chez les patients atteints de myasthénie grave. Les premiers résultats sont attendus au premier semestre de 2021.

Immunologie

- En mars, UCB a annoncé l'approbation aux États-Unis d'une nouvelle indication de **Cimzia® (certolizumab pegol)** en tant que traitement des patients adultes atteints de spondylarthrite axiale non-radiographique présentant des signes objectifs d'inflammation. En juillet, Cimzia® a été approuvé en Chine en combinaison avec du *méthotrexate* en tant que traitement pour les patients adultes atteints de polyarthrite rhumatoïde modérée à sévère.
- Les programmes de Phase 3 avec **bimekizumab** dans l'arthrite psoriasique et la spondylarthrite axiale ont démarré en mars et avril, soit un peu plus tôt que prévu. Les premiers résultats sont attendus en fin d'année 2021. Le programme de Phase 3 dans le psoriasis est en cours et les premiers résultats sont attendus dans le courant du quatrième trimestre de 2019.
- En juin, UCB et son partenaire Biogen ont entamé les préparatifs d'un programme de Phase 3 avec **dapirolizumab pegol** chez les patients atteints de lupus érythémateux disséminé (LED) actif malgré les traitements standard. Le programme devrait démarrer dans le courant du premier semestre de 2020. Cette décision a été prise sur la base des résultats prometteurs de l'étude clinique de Phase 2b dont les résultats intermédiaires ont été présentés au congrès scientifique EULAR en juin 2019.
- Le projet de Phase 1 avec **UCB0159** a été interrompu.

Ostéologie

- Au début du mois de janvier 2019, UCB et Amgen ont annoncé l'approbation d'**Evenity® (romosozumab)** au Japon. Evenity® est approuvé au Japon pour réduire les risques de fractures et augmenter la densité minérale osseuse chez les femmes ménopausées et les hommes atteints d'ostéoporose présentant un risque accru de fracture. En avril, Evenity® a été approuvé aux États-Unis pour le traitement de l'ostéoporose chez les femmes ménopausées présentant un risque accru de fracture. En mai, Evenity® a été approuvé en Corée du Sud et en juin au Canada et en Australie. En juin, le Comité européen des médicaments à usage humain de l'Agence européenne des médicaments a rendu un avis négatif pour **romosozumab**. Les sociétés demanderont un réexamen de l'avis du Comité susmentionné.

Les autres programmes cliniques de développement suivent leurs cours.

	Phase 1	Phase 2		Phase 3	Soumission	Disponible pour les patients
Evenity® (romosozumab)						
ostéoporose	Partenaire: Amgen					Japon & USA
Nayzilam® (spray nasal midazolam)						
Crises d'épilepsie aiguës et répétitives	Approbation (USA)					
bimekizumab (IL17A/F)						
psoriasis	Résultats T4 2019					
arthrite psoriasique	Résultats fin 2021					
spondylarthrite axiale	Résultats fin 2021					
padsevonil (PPSI)						
épilepsie hautement pharmacorésistante	Résultats S2 2021					
épilepsie hautement pharmacorésistante	Résultats S1 2020					
rozanolixizumab (FcRn)						
myasthénie gravis	Résultats S1 2021					
thrombocytopénie auto-immune	Démarrage phase confirmatoire T4 2019					
PIDC	Résultats S1 2021					
dapirolizumab pegol (CD40L)						
lupus érythémateux disséminé	Partenaire: Biogen	Démarrage Ph3 S1 2020				
UCB7858						
UCB0599 UCB0107						

1.3. Ventes nettes par produit

Le **total des ventes nettes** au cours du premier semestre de 2019 s'élève à € 2 219 millions, soit 3 % de plus que le premier semestre de 2018 ou +5 % à taux de change constants (TCC). Les ventes nettes avant conversion en « instruments de couverture classés en tant que ventes » affichent une augmentation de 9 % (+5 % TCC). La croissance, ajustée en raison des cessions survenues en 2018, principalement « Innere Medizin » en Allemagne et le supplément à base de fer **Niferex®** au cours du premier

trimestre de 2019, et avant conversion en instruments de couverture, s'élève à +11 % (+7 % TCC).

Cette augmentation découle de la forte croissance continue des produits-clés **Cimzia®**, **Vimpat®**, **Keppra®**, **Briviact®** et **Neupro®**, dont les ventes nettes combinées s'élèvent à € 2 036 millions (+13 % ; +8 % TCC), ce qui représente 90 % du total des ventes nettes d'UCB avant couverture.

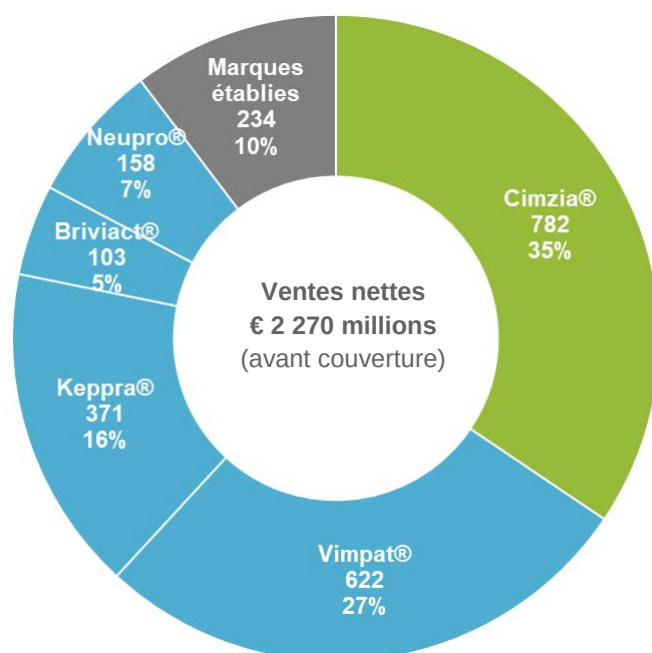
€ millions	Réal		Variation	
	2019	2018	Cours réels	TCC
Produits clés	2 036	1 801	13 %	8 %
Immunologie / Cimzia®	782	679	15 %	10 %
Neurologie				
Vimpat®	622	522	19 %	13 %
Keppra®	371	392	- 5 %	- 8 %
Neupro®	158	148	7 %	4 %
Briviact®	103	60	73 %	64 %
Marques établies	234	280	- 17 %	- 17 %
Zyrtec®	50	58	- 13 %	- 12 %
Xyzal®	60	51	18 %	14 %
Autres produits	124	171	- 28 %	- 27 %
Ventes nettes avant couverture	2 270	2 081	9 %	5 %
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 51	65	> - 100 %	
Total des ventes nettes	2 219	2 146	3 %	5 %

Produits clés

- **Cimzia® (certolizumab pegol)**, indiqué chez les personnes atteintes de maladies inflammatoires induites par le TNF, a enregistré des ventes nettes de € 782 millions (+15 % ; +10 % TCC) provenant de la croissance durable continue de ce produit dans toutes les régions. Cette croissance provient également des nouveaux groupes de patients tels que les femmes en âge de procréer et les personnes atteintes de psoriasis.
- **Vimpat® (lacosamide)** a généré des ventes nettes de € 622 millions (+19 % ; +13 % TCC). Ce produit est désormais accessible à un nombre croissant de personnes atteintes d'épilepsie et a connu une forte croissance dans toutes les régions. Les traitements à la disposition des patients peuvent être administrés en monothérapie et en tant que traitement adjuvant et sont également disponibles pour les patients pédiatriques.
- **Keppra® (levetiracetam)**, disponible pour les patients atteints d'épilepsie, a enregistré des ventes nettes de € 371 millions (- 5 % ; - 8 % TCC). Cette évolution confirme qu'il s'agit d'une marque établie et que le produit est désormais mature. En Europe, les ventes nettes de Keppra® ont été impactées par un ajustement de remise local unique.
- **Briviact® (brivaracetam)**, disponible pour les patients atteints d'épilepsie, a enregistré des ventes nettes de € 103 millions (73 % ; +64 % TCC). Cette augmentation découle d'une croissance considérable dans toutes les régions où Briviact® est à la disposition des patients. Briviact® offre un autre mode d'action que Vimpat® et se différencie de Keppra®.
- **Neupro® (rotigotine)**, le patch pour la maladie de Parkinson et le syndrome des jambes sans repos, a vu ses ventes nettes augmenter à € 158 millions (+7 % ; +4 % TCC) principalement aux États-Unis et sur les marchés internationaux.

Marques établies

- **Zyrtec® (cétirizine)**, y compris Zyrtec®-D / Cirrus®) pour les personnes atteintes d'allergies, a enregistré des ventes nettes de € 50 millions (- 13 % ; - 12 % TCC), et ce, en raison de la concurrence des génériques.
- **Xyzal® (lévocétirizine)**, également indiqué dans l'allergie, a enregistré une hausse des ventes nettes s'élevant à € 60 millions (+18 % ; +14 % TCC) grâce à une hausse de la demande au Japon.
- **Autres produits** : les ventes nettes pour les autres marques établies ont chuté à € 124 millions (- 28 % ; - 27 % TCC). Cette baisse découle principalement de la cession d'activités des produits. Après ajustement tenant compte des cessions, les ventes nettes ont stagné sous l'effet de la maturité du portefeuille de produits et de la concurrence des génériques.
- **Les instruments de couverture classés en tant que ventes nettes et non affectés** affichent un résultat négatif de € 51 millions (résultat positif de € 65 millions au premier semestre de 2018) et reflètent les activités de couverture transactionnelles d'UCB devant être identifiées dans la ligne « Ventes nettes » selon les normes IFRS. Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.



1.4. Ventes nettes par zone géographique

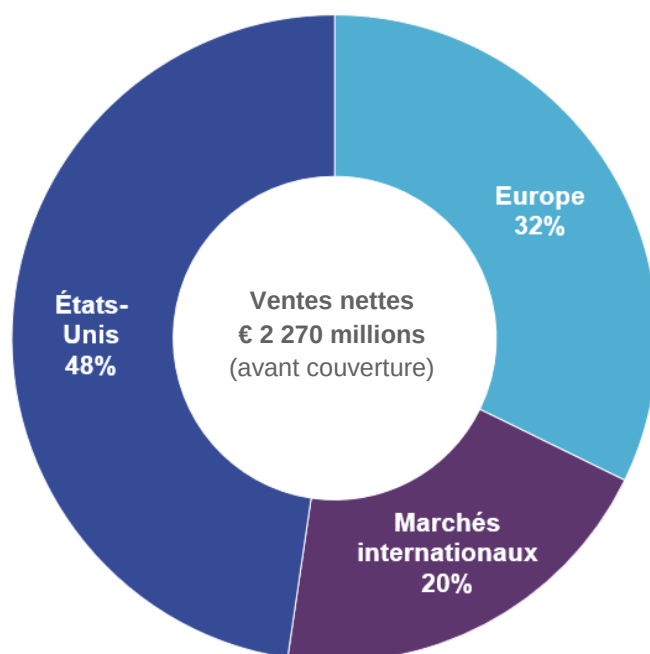
Pour le semestre clôturé le 30 juin	Réel		Variation – Cours réels		Variation – TCC	
€ millions	2019	2018	€ millions	%	€ millions	%
Ventes nettes aux États-Unis	1 181	992	189	19 %	111	11 %
Cimzia®	480	416	64	15 %	32	8 %
Vimpat®	472	387	85	22 %	53	14 %
Keppra® (y compris Keppra® XR)	103	99	4	4 %	- 3	- 3 %
Briviact®	81	46	35	76 %	30	65 %
Neupro®	46	41	5	13 %	2	5 %
Marques établies	- 1	3	- 3	> - 100 %	- 3	> -100 %
Ventes nettes en Europe	645	671	- 27	- 4 %	- 26	- 4 %
Cimzia®	208	192	16	8 %	16	8 %
Vimpat®	111	100	11	11 %	11	11 %
Keppra®	84	113	- 29	- 26 %	- 29	- 26 %
Neupro®	83	85	- 2	- 3 %	- 2	- 3 %
Briviact®	19	13	7	55 %	7	55 %
Marques établies	140	168	- 28	- 16 %	- 27	- 16 %
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	30	35	- 5	- 14 %	- 5	- 14 %
Autres produits	110	134	- 24	- 18 %	- 24	- 18 %
Ventes nettes dans les marchés internationaux	444	418	25	6 %	20	5 %
Keppra®	184	180	4	2 %	2	1 %
Cimzia®	94	71	22	31 %	23	32 %
Vimpat®	39	35	3	10 %	2	6 %
Neupro®	29	22	8	36 %	7	31 %
Briviact®	3	1	2	> 100 %	2	> 100 %
Marques établies	95	109	- 14	- 13 %	- 15	- 14 %
Xyzal®	42	34	8	23 %	24	69 %
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	21	23	- 2	- 11 %	- 2	- 9 %
Autres produits	32	52	- 20	- 39 %	- 36	- 71 %
Ventes nettes avant couverture	2 270	2 081	189	9 %	105	5 %
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 51	65	- 116	> - 100 %		
Total des ventes nettes	2 219	2 146	72	3 %	105	5 %

- Les ventes nettes aux États-Unis** ont atteint € 1 181 millions (+19 % ; +11 % TCC). L'origine de cette performance est la croissance soutenue des produits-clés qui représentent désormais toutes les ventes nettes d'UCB aux États-Unis, et dont la plupart ont affiché une croissance à deux chiffres. Les ventes nettes des marques établies ont atteint € - 1 million, après la cession d'activités historiques d'un montant de € 3 millions.
- Les ventes nettes en Europe** ont atteint € 645 millions (- 4 % ; - 4 % TCC) en raison de l'évolution stable des produits-clés dont les ventes nettes combinées atteignent € 505 millions - soit une augmentation de 1 % - et représentent 78 % des ventes nettes d'UCB en Europe. La franchise allergique de Zyrtec® s'élève à € 30 millions (- 14 % ; - 14 % TCC) et les autres produits ont rapporté € 110 millions (- 18 % ; - 18 % TCC). Les ventes nettes sont restées stables en Europe, en raison de l'ajustement résultant des cessions d'activités.

- Les **ventes nettes des marchés internationaux** ont atteint € 444 millions (+6 % ; + 5 % TCC). Les produits-clés affichent des ventes nettes combinées de € 349 millions (+13 %) et représentent 79 % des ventes nettes d'UCB dans cette région. Ces chiffres ont été compensés par les impacts de la concurrence des génériques et de la cession d'activités au sein du portefeuille des marques établies. Ajustée en raison des cessions d'activités, la croissance s'élève à 11 %. Le Japon affiche € 188 millions et représente le plus grand marché avec une croissance de 22 % (+15 % TCC) où Keppra® a enregistré des ventes nettes de € 83 millions (+11 % ; +5 % TCC), Cimzia® a généré € 23 millions (+36 % ; +29 % TCC), Neupro® a atteint € 21 millions (+42 % ; +35 % TCC) et Vimpat® affiche € 19 millions (+55 % ; 46 % TCC). Les ventes nettes en Chine ont atteint € 68 millions (- 19 % ; - 20 % TCC) en raison des cessions.

- Les **instruments de couverture classés en tant que ventes nettes et non affectés** affichent un résultat négatif de € 51 millions (résultat positif de € 65 millions au premier semestre de 2018) et reflètent les activités de couverture transactionnelles d'UCB devant être identifiées dans la ligne « Ventes nettes » selon les normes IFRS.

Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.



1.5. Produits et charges de redevances

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions

	Réel		Variation	
	2019	2018	Cours réels	TCC
Propriété intellectuelle en biotechnologie	17	39	- 56 %	- 61 %
Zyrtec® États-Unis	6	8	- 23 %	- 28 %
Toviaz®	9	8	8 %	1 %
Autres	1	1	6 %	0 %
Produits et charges de redevances	33	56	- 41 %	- 47 %

Au cours du premier semestre de 2019, les **produits et charges de redevances** ont diminué de € 56 millions à € 33 millions.

Les **produits de la propriété intellectuelle en biotechnologie** sont constamment impactés par l'expiration de brevets mais ont malgré tout bénéficié d'une amélioration exceptionnelle en 2018.

Les redevances de franchise payées par Pfizer pour le traitement de la vessie hyperactive **Toviaz®** (*fesoterodine*) sont restées plus ou moins stables.

Les redevances générées par **Zyrtec® aux États-Unis** ont baissé et reflètent un montant inférieur des redevances en raison de la maturité du produit.

1.6. Autres produits

Pour le semestre clôturé le 30 juin		Réal		Variation	
€ millions		2019	2018	Cours réels	TCC
Ventes des contrats à façon		54	43	26 %	25 %
Partenariats au Japon		6	4	42 %	42 %
Partage des bénéfices du produit		2	10	- 82 %	- 83 %
Autres		9	10	- 6 %	- 8 %
Autres produits		71	67	6 %	4 %

Les **autres produits** ont atteint € 71 millions, par rapport aux € 67 millions enregistrés au premier semestre de 2018.

Les **ventes des contrats à façon** ont atteint € 54 millions, contre € 43 millions l'année dernière à la même période.

Les **activités de partenariat au Japon** (Otsuka pour E Keppra®, Daiichi Sankyo pour Vimpat® et Astellas® pour Cimzia®) ont généré un total de € 6 millions, contre € 4 millions en 2018.

Les accords de **partage des résultats des produits** s'élèvent à un chiffre d'affaires de € 2 millions, soit une baisse par rapport aux € 10 millions enregistrés au premier semestre de 2018, et ce, en raison de la fin du cycle de vie de ces marques établies.

Les **autres produits** sont restés stables à € 9 millions et incluent les paiements d'étape et autres paiements provenant de nos partenaires en R&D.

1.7. Marge brute

Pour le semestre clôturé le 30 juin		Réal		Variation	
€ millions		2019	2018	Cours réels	TCC
Chiffre d'affaires		2 323	2 269	2 %	4 %
Ventes nettes		2 219	2 146	3 %	5 %
Produits et charges de redevances		33	56	- 41 %	- 47 %
Autres produits		71	67	6 %	4 %
Coût des ventes		- 598	- 573	4 %	2 %
Coût des ventes des produits et services		- 397	- 394	1 %	0 %
Charges des redevances		- 127	- 118	8 %	1 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes		- 74	- 61	20 %	17 %
Marge brute		1 725	1 696	2 %	4 %

Au cours du premier semestre de 2019, la marge brute s'élève à € 1 725 millions - un montant en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires et qui reflète une marge brute stable - et atteint 74 %.

Le coût des ventes comporte trois éléments : le coût des ventes des produits et services, les charges des redevances et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

- Le **coût des ventes des produits et services** affiche une légère hausse et atteint € 397 millions.
- Les **charges des redevances** ont augmenté à € 127 millions en 2019, contre € 118 millions en 2018

en raison de la croissance des produits-clés commercialisés, essentiellement Cimzia® et Vimpat®.

- Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes** : conformément à la norme IFRS 3, UCB a inclus dans son bilan un montant significatif d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma (R&D en cours, savoir-faire de fabrication, flux des redevances, dénominations commerciales, etc.). Les frais d'amortissement des immobilisations incorporelles pour lesquelles des produits ont déjà été lancés ont augmenté à € 74 millions en raison du lancement de Cimzia® dans le psoriasis au cours de l'année 2018.

1.8. EBIT récurrent et EBITDA récurrent

Pour le semestre clôturé le 30 juin		Réal		Variation	
€ millions		2019	2018	Cours réels	TCC
Chiffre d'affaires		2 323	2 269	2 %	4 %
Ventes nettes		2 219	2 146	3 %	5 %
Produits et charges de redevances		33	56	- 41 %	- 47 %
Autres produits		71	67	6 %	4 %
Marge brute		1 725	1 696	2 %	4 %
Frais commerciaux		- 502	- 442	14 %	10 %
Frais de recherche et développement		- 568	- 500	13 %	12 %
Frais généraux et administratifs		- 96	- 88	8 %	7 %
Autres produits / charges (-) opérationnels		12	- 9	> - 100 %	> - 100 %
Total des charges opérationnelles		- 1 154	- 1 039	11 %	8 %
EBIT récurrent (REBIT)		571	657	- 13 %	- 3 %
Plus : Amortissement des immobilisations incorporelles		92	79	16 %	13 %
Plus : Charges d'amortissement		61	58	5 %	3 %
EBITDA récurrent (REBITDA)		724	794	- 9 %	- 1 %

Les **charges d'exploitation**, qui englobent les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais généraux et charges administratives ainsi que les autres produits/charges d'exploitation, se chiffrent à € 1 154 millions et reflètent des frais commerciaux et des frais de R&D plus élevés. Les charges d'exploitation totales relatives au chiffre d'affaires sont donc passées de 46 % à 50 % en raison :

- des **frais commerciaux** de € 502 millions, soit une hausse de 14 %, relatifs plus particulièrement aux lancements de Cimzia® dans le psoriasis aux États-Unis et en Europe et à la préparation de son lancement dans la spondylarthrite axiale non-radiographique aux États-Unis en 2019, ainsi qu'à Vimpat®, Briviact® et Evenity® ;
- des **frais de recherche et de développement** qui enregistrent une hausse de 13 % et se chiffrent à € 568 millions, avec pour conséquence un ratio R&D de 24 % au cours du premier semestre de 2019, contre 22 % l'année dernière. Ce chiffre reflète également un investissement plus élevé dans le pipeline de dernière phase d'UCB. Au cours des six premiers mois de 2019, UCB a démarré quatre nouveaux programmes de Phase 3 ;
- d'une hausse de 8 % des **frais généraux et charges administratives** atteignant € 96 millions ;

- des **autres produits d'exploitation** qui s'élèvent à € 12 millions en raison des subventions à l'investissement, de la [cession du Campus à Monheim](#) en Allemagne et de la libération de la TVA, compensés par une dépense de € 10 millions dans le cadre de la collaboration avec Amgen relative à la commercialisation d'Evenity®. Dès lors, l'**EBIT récurrent** a baissé et s'est établi à € 571 millions, contre € 657 millions au premier semestre de 2018 ;
- de l'**amortissement total des immobilisations incorporelles** (liées aux produits et autres postes) qui s'élève à € 92 millions, soit une hausse de 16 %, grâce au lancement de Cimzia® dans le traitement du psoriasis ;
- des **charges d'amortissement** qui atteignent € 61 millions.

L'**EBITDA récurrent** se chiffre à € 724 millions (- 9 % ; - 1% TCC), contre € 794 millions en 2018, en raison de la croissance continue des ventes nettes compensée par des charges d'exploitation plus élevées, ce qui se traduit par des investissements dans le futur d'UCB, à savoir dans le développement et lancement de produits. Le ratio de l'EBITDA récurrent pour le premier semestre de 2019 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 31 %, contre 35 % en 2018.

1.9. Résultat net

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2019	2018	Cours réels	TCC
EBIT récurrent	571	657	- 13 %	- 3 %
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	- 2	0	N/A	N/A
Frais de restructuration	- 8	- 4	96 %	95 %
Produits des cessions	42	0	N/A	N/A
Autres produits / charges (-) non récurrents	- 5	23	> - 100 %	> - 100 %
Total produits / charges (-) non récurrents	27	19	47 %	49 %
EBIT (résultat d'exploitation)	598	676	- 11 %	- 1 %
Charges financières nettes (-)	- 53	- 46	17 %	17 %
Résultat d'entreprises associées	- 1	- 1	4 %	4 %
Résultat avant impôts	544	629	- 13 %	- 3 %
Charge d'impôt sur le résultat (-)	- 108	- 56	94 %	95 %
Résultat provenant des activités poursuivies	436	573	- 24 %	- 14 %
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	1	1	0 %	- 10 %
Résultat	437	574	- 24 %	- 14 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	411	551	- 25 %	- 15 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	26	23	15 %	7 %
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	411	551	- 25 %	- 15 %

Le **total des produits / charges non récurrents (-)** s'est chiffré à € 27 millions de produits avant impôts (contre € 19 millions en 2018). Ce montant inclut les frais de restructuration compensés par le revenu résultant du produit de la cession d'activités de produits.

Les **charges financières nettes** ont augmenté et atteignent € 53 millions, contre € 46 millions l'année précédente.

Les **impôts** s'élèvent à € 108 millions, contre € 56 millions en juin 2018. Le taux d'imposition moyen était de 20 %, contre 9 % pour la même période de l'année précédente. Ce faible taux d'imposition en 2018 résultait de l'échelonnement des dépenses et de l'arrivée tardive de la réforme fiscale aux États-Unis.

Le **résultat des activités abandonnées** est resté constant à € 1 million.

Le **résultat du Groupe** a atteint € 437 millions (contre € 574 millions en 2018), dont € 411 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB et € 26 millions aux intérêts minoritaires. Pour le premier semestre de 2018, le résultat s'élevait à € 574 millions, dont € 551 millions étaient attribuables aux actionnaires d'UCB, d'une part, et € 23 millions aux intérêts minoritaires, d'autre part.

1.10. Résultat de base par action

Pour le semestre clôturé le 30 juin		Réel		Variation	
€ millions		2019	2018	Cours réels	TCC
Résultat		437	574	- 24 %	- 14 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB		411	551	- 25 %	- 15 %
Attribuable aux intérêts minoritaires		26	23	15 %	7 %
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB		411	551	- 25 %	- 15 %
Total produits / charges (-) non récurrents		- 27	- 19	47 %	49 %
Impôts sur les produits / charges (-) non récurrents		5	0	N/A	N/A
Résultat / perte (-) des activités abandonnées		- 1	- 1	0 %	- 10 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes		74	61	20 %	17 %
Impôts sur l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes		- 8	- 11	- 26 %	- 28 %
Résultat principal attribuable aux actionnaires d'UCB		453	581	- 22 %	- 12 %
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)		187	188	- 1 %	
Résultat de base par action attribuable aux actionnaires d'UCB		2,42	3,09	- 22 %	- 12 %

Le **résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB**, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles lié aux ventes, équivaut à un **résultat net principal attribuable aux actionnaires d'UCB** de

€ 453 millions, ayant pour conséquence un **résultat de base par action** de € 2,42, contre € 3,09 en 2018, selon un nombre moyen pondéré d'actions non diluées de 187 millions.

1.11. Bilan

Les **immobilisations incorporelles** ont augmenté de € 60 millions et sont passés de € 870 millions au 31 décembre 2018 à € 930 millions au 30 juin 2019. Ce montant inclut les paiements d'étape supplémentaires après l'approbation de Nayzilam® (*midazolam*) par la FDA aux États-Unis et les frais de logiciels et de développement de logiciels éligibles, partiellement compensés par l'amortissement continu des immobilisations incorporelles.

Le **goodwill** s'élève à € 4 993 millions, soit une hausse de € 23 millions, lié à un dollar américain et une livre sterling plus forts par rapport à décembre 2018.

Les **autres actifs non courants** ont augmenté de € 50 millions en raison :

- d'une augmentation des actifs d'impôts différés liée à la comptabilisation ultérieure d'actifs d'impôts différés sur la R&D et les stocks,
- d'une augmentation des immobilisations corporelles due à des actifs liés au droit d'utilisation découlant principalement de la [cession du bail des bâtiments de Monheim](#) (Allemagne), du renouvellement de la flotte aux États-Unis et des acquisitions d'installations et

d'équipements, compensée par la dépréciation continue des immobilisations corporelles.

La baisse des **actifs courants** de € 2 950 millions au 31 décembre 2018 à € 2 820 millions au 30 juin 2019 s'explique par la baisse de la trésorerie, partiellement compensée par un besoin plus élevé de fonds de roulement.

Les **capitaux propres** d'UCB s'élèvent à € 6 456 millions, soit une hausse de € 201 millions entre le 31 décembre 2018 et le 30 juin 2019. Les variations les plus importantes sont liées au montant du résultat net après intérêts minoritaires (€ 411 millions), à la conversion du dollar américain, du franc suisse et de la livre sterling (€ 28 millions) et à la couverture des flux de trésorerie (€ 27 millions), compensées par le paiement des dividendes (€ - 228 millions) et l'acquisition d'actions propres (€ - 93 millions).

Les **passifs non courants** s'élèvent à € 1 678 millions, en baisse de € 343 millions en raison du transfert d'options et d'emprunts bancaires vers les passifs courants.

Les **passifs courants** se chiffrent à € 2 383 millions, soit une augmentation de € 145 millions, à la suite de l'augmentation des options à court terme.

La **dette nette** a augmenté de € 150 millions, passant de € 237 millions à fin décembre 2018 à € 387 millions en

juin 2019, et résulte principalement de la profitabilité nette sous-jacente, compensée par le paiement du dividende sur les résultats de 2018, de l'acquisition d'actions propres et des investissements tels que définis dans la stratégie d'UCB. Le ratio dette nette / EBITDA récurrent a atteint 0,29 en 2019, contre 0,17 à la fin de 2018.

1.12. Tableau des flux de trésorerie

L'évolution des flux de trésorerie générés par les activités biopharmaceutiques est influencée par les éléments suivants :

- **Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles** se sont établis à € 351 millions, dont € 353 millions proviennent des activités poursuivies (contre € 492 millions en 2018), et résultent de la profitabilité nette sous-jacente.
- **Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement** ont affiché une sortie de € 129 millions (opérations continues), contre € 283 millions en 2018 en raison de l'investissement dans Nayzilam® (*midazolam*) acquis de Proximagen, compensée par la vente d'actifs secondaires et du site de [Monheim](#) (Allemagne).

- **Les flux de trésorerie provenant des activités de financement** indiquent une sortie de € 477 millions qui inclut le paiement du dividende aux actionnaires d'UCB (€ 228 millions), l'acquisition d'actions propres (€ 77 millions), le remboursement net d'emprunts à court terme (€ 109 millions) et le remboursement des obligations locatives (€ 23 millions).

1.13. Perspectives 2019 confirmées

UCB confirme ses perspectives financières pour 2019 et estime que la croissance continue affichée par ses produits-clés entraînera celle de la société. UCB va également faire avancer son pipeline de développement afin d'offrir des solutions potentiellement nouvelles pour les patients, d'une part, et complètera son pipeline existant avec des opportunités externes, d'autre part.

- Le chiffre d'affaires de 2019 devrait atteindre approximativement entre € 4,6 et 4,7 milliards.
- L'EBITDA récurrent devrait se situer entre 27 % et 29 % du chiffre d'affaires en raison d'une hausse des investissements en R&D.
- Le résultat de base par action devrait dès lors se situer entre € 4,40 et € 4,80 sur une moyenne de 188 millions d'actions en circulation.

Les chiffres des perspectives 2019 tels que mentionnés précédemment ont été calculés sur la même base que les chiffres réels pour l'exercice 2018.

2. États financiers consolidés

2.1. Compte de résultats consolidé abrégé

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Note	2019 Révisé	2018 Révisé
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Ventes nettes	3.6	2 219	2 146
Produits et charges de redevances		33	56
Autres produits		71	67
Chiffre d'affaires	3.8	2 323	2 269
Coût des ventes		- 598	- 573
Marge brute		1 725	1 696
Frais commerciaux		- 502	- 442
Frais de recherche et développement		- 568	- 500
Frais généraux et administratifs		- 96	- 88
Autres produits / charges (-) opérationnels	3.11	12	- 9
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et d'autres produits et charges		571	657
Pertes de valeur d'actifs non financiers	3.12	- 2	0
Frais de restructuration	3.13	- 8	- 4
Autres produits / charges (-)	3.14	37	23
Résultat opérationnel		598	676
Produits financiers	3.15	8	8
Charges financières	3.15	- 61	- 54
Charges financières nettes (-)	3.15	- 53	- 46
Part du résultat net des entreprises associées		- 1	- 1
Résultat avant impôts		544	629
Charge d'impôt sur le résultat	3.16	- 108	- 56
Résultat provenant des activités poursuivies		436	573
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	3.10	1	1
RÉSULTAT		437	574
Attribuable aux actionnaires d'UCB SA		411	551
Attribuable aux intérêts minoritaires		26	23
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (€)¹			
Des activités poursuivies		2,20	2,93
Des activités abandonnées		0	0
Résultat de base total par action		2,20	2,93
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (€)²			
Des activités poursuivies		2,20	2,93
Des activités abandonnées		0	0
Résultat dilué total par action		2,20	2,93

1 Le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période intermédiaire qui a servi au calcul du résultat de base par action est de 187 160 706 (2018 : 188 189 602).

2 Le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période intermédiaire qui a servi au calcul du résultat de base par action dilué est de 187 160 706 (2018 : 188 189 602).

2.2. État consolidé abrégé du résultat global

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2019 Révisé	2018 Révisé
Résultat de l'exercice	437	574
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Gain net / perte nette (-) sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	5	- 32
Écart dû à la conversion de devises étrangères	28	13
Part effective des gains / pertes (-) sur les couvertures de flux de trésorerie	37	- 128
Impôt sur le résultat relatif aux éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs	- 10	34
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		
Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	- 7	- 1
Impôt sur le résultat relatif aux éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs	1	0
Autre résultat global / perte (-) de l'exercice, après impôts	54	-114
Attribuable aux actionnaires d'UCB SA	465	438
Attribuable aux intérêts minoritaires	26	22
Total du résultat global de l'exercice, après impôts	491	460

2.3. État consolidé abrégé de la situation financière

€ millions	Note	30 juin 2019 Révisé	31 déc. 2018 Audité
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.17	930	870
Goodwill	3.18	4 993	4 970
Immobilisations corporelles	3.19	828	805
Impôts différés actifs		790	760
Actifs financiers et autres actifs courants (instruments financiers dérivés inclus)	3.20	156	159
Total des actifs non courants		7 697	7 564
Actifs courants			
Stocks	3.21	706	647
Créances commerciales et autres créances		940	835
Créances fiscales		50	81
Actifs financiers et autres actifs courants (instruments financiers dérivés inclus)	3.20	121	105
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 001	1 262
Groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente		2	20
Total des actifs courants		2 820	2 950
Total de l'actif		10 517	10 514
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires d'UCB	3.22	6 484	6 310
Intérêts minoritaires		- 28	- 55
Total des capitaux propres		6 456	6 255
Passifs non courants			
Emprunts	3.23	101	198
Obligations	3.24	901	1 152
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	3.25	15	32
Impôts différés passifs		62	39
Avantages au personnel		434	419
Provisions	3.26	136	155
Dettes commerciales et autres dettes		29	26
Total des passifs non courants		1 678	2 021
Passifs courants			
Emprunts	3.23	60	74
Obligations	3.24	326	75
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	3.25	101	133
Provisions	3.26	42	51
Dettes commerciales et autres dettes		1 713	1 786
Dettes fiscales		141	119
Groupe de passifs classifié comme destiné à la vente		0	0
Total des passifs courants		2 383	2 238
Total du passif		4 061	4 259
Total des capitaux propres et du passif		10 517	10 514

2.4. État consolidé abrégé des flux de trésorerie

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Note	2019 Révisé	2018 Révisé
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires d'UCB		411	551
Intérêts minoritaires		26	23
Ajustement pour résultat (-)/perte des entreprises associées		1	1
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	3.27	92	56
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	3.27	108	56
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement	3.27	- 21	21
Variation du besoin en fonds de roulement	3.27	- 239	- 125
Intérêts reçus		13	14
Flux de trésorerie provenant des opérations		391	597
Impôts sur le résultat payés durant la période		- 40	- 107
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités opérationnelles :		351	490
Des activités poursuivies		353	492
Des activités abandonnées		- 2	- 2
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		351	490
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3.17	- 147	- 216
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.19	- 47	- 49
Acquisition de filiales, hors trésorerie acquise		0	- 12
Acquisition d'autres participations		- 9	- 10
Sous-total acquisitions		- 203	- 287
Cession d'immobilisations incorporelles		0	3
Cession d'immobilisations corporelles		25	1
Cession d'autres activités, hors trésorerie cédée		42	0
Cession d'autres investissements		7	0
Sous-total cessions		74	4
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement :		- 129	- 283
Des activités poursuivies		- 129	- 283
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement		- 129	- 283
Produits des dettes financières	3.23	0	8
Remboursements (-) des dettes financières	3.23	- 109	- 19
Remboursement des dettes résultant de contrats de leasing financiers	3.23	- 23	- 19
Acquisition (-) d'actions propres		- 77	- 51
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB, hors dividendes sur actions propres	3.30	- 228	- 222
Intérêts payés		- 40	- 42
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement :		- 477	- 345
Des activités poursuivies		- 477	- 345
Des activités abandonnées		0	0
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement		- 477	- 345
Augmentation / diminution (-) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		- 255	- 138
Des activités poursuivies		- 253	- 136
Des activités abandonnées		- 2	- 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 237	1 022
Effet des variations de change		10	- 5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		992	879

2.5. État consolidé abrégé de l'évolution des capitaux propres

ATTRIBUÉS AUX ACTIONNAIRES D'UCB SA

€ millions	Capital social et prime d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Couvertures de flux de trésorerie	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2019	2 614	- 342	4 394	- 146	- 154	- 5	- 51	6 310	- 55	6 255
Résultat de l'exercice	-	-	411	-	-	-	-	411	26	437
Autre résultat global / perte (-)	-	-	-	- 6	28	5	27	54	-	54
Résultat global total	-	-	411	- 6	28	5	27	465	26	491
Dividendes	-	-	- 228	-	-	-	-	- 228	-	- 228
Paiements fondés sur des actions	-	-	31	-	-	-	-	31	-	31
Transfert dans les réserves	-	51	- 51	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	- 93	-	-	-	-	-	- 93	-	- 93
Solde au 30 juin 2019 (révisé)	2 614	- 384	4 557	- 153	- 126	-	- 24	6 484	- 28	6 456
Solde au 1^{er} janvier 2018	2 614	- 357	3 811	- 156	- 220	30	90	5 813	- 77	5 736
Résultat de l'exercice	-	-	551	-	-	-	-	551	23	574
Autre résultat global / perte (-)	-	-	-	- 1	14	- 32	- 94	- 113	- 1	- 114
Résultat global total	-	-	551	- 1	14	- 32	- 94	438	22	460
Dividendes	-	-	- 222	-	-	-	-	- 222	-	- 222
Paiements fondés sur des actions	-	-	31	-	-	-	-	31	-	31
Transfert dans les réserves	-	47	- 47	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	- 63	-	-	-	-	-	- 63	-	- 63
Solde au 30 juin 2018 (révisé)	2 614	- 373	4 124	- 156	- 206	- 2	- 4	5 997	- 55	5 942

3. Notes aux états financiers consolidés

3.1. Informations générales

UCB SA (ci-après UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement le Groupe), un leader mondial en biopharmacie spécialisé dans les maladies graves relevant de trois domaines thérapeutiques, à savoir la neurologie, l'immunologie et l'ostéologie.

La présente information financière intermédiaire consolidée abrégée de la Société relative au premier semestre et clôturée au 30 juin 2019 (ci-dessous dénommée la « période intermédiaire ») englobent la société et ses filiales. UCB Pharma SA et UCB S.R.O, deux filiales entièrement détenues par le Groupe, ont des ramifications au Royaume-Uni et en Slovaquie, respectivement, qui sont intégrées dans leurs comptabilités.

UCB SA, la Société mère, est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. Le siège social est établi à Allée de la Recherche, 60, B-1070 Bruxelles, Belgique. UCB SA est cotée en bourse sur Euronext Bruxelles. Le Conseil d'Administration a approuvé la présente information financière consolidée abrégée en vue de sa publication le 25 juillet 2019. Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée a été vérifiée, mais n'est pas auditée.

Les états financiers consolidés du Groupe relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 peuvent être consultés sur le site [web d'UCB](#).

3.2. Base d'établissement de l'information financière

Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée a été établie conformément à la norme International Accounting Standard 34 (IAS - Information financière intermédiaire) telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée ne comprend pas toutes les informations requises pour l'établissement d'états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers

consolidés du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 qui ont été établis conformément aux normes IFRS.

Sauf indication contraire, cette information financière intermédiaire consolidée abrégée est présentée en euros (€), et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche.

3.3. Règles comptables

Les règles comptables adoptées lors de la préparation de l'information financière intermédiaire consolidée abrégée sont identiques à celles qui sont utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

Nouvelles normes et normes modifiées adoptées par le Groupe

Une série de modifications et d'améliorations annuelles des normes sont obligatoirement adoptées pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. Cependant, le Groupe ne doit pas modifier ses méthodes comptables

ou procéder à des ajustements rétroactifs à la suite de l'adoption de ces modifications et améliorations des normes. Le Groupe a adopté l'interprétation des normes IFRS 16 (Contrats de location) et IFRIC 23 en matière de détermination et d'évaluation des passifs relatifs aux traitements fiscaux incertains en date du 1^{er} janvier 2018.

Impact des normes publiées mais non appliquées par le Groupe

Il n'y a aucune norme ou modification de norme n'étant pas encore en vigueur qui pourrait avoir une incidence notable sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.4. Estimations

L'établissement de cette information financière intermédiaire consolidée abrégée impose à la direction de procéder à des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des règles comptables ainsi que les montants déclarés pour les actifs, les passifs, les revenus et les charges.

Les estimations importantes faites par la direction lors de l'application des règles comptables du Groupe et les

principales sources d'incertitude d'estimation prises en compte sont identiques, pour l'établissement de cette information financière intermédiaire consolidée abrégée, à celles qui ont été appliquées pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

3.5. Gestion des risques financiers

Facteurs de risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières d'entreprise. Ces risques financiers sont le risque du marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La présente information financière intermédiaire consolidée abrégée ne contient pas toutes les informations sur la gestion du risque financier et toutes les informations requises pour l'établissement des états financiers annuels et ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels du Groupe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Le FRMC, en charge de l'analyse des résultats de l'évaluation des risques par UCB, a également identifié et évalué les risques liés au Brexit qui s'appliquent aux activités du Groupe et a conclu que la décision du Royaume-Uni concernant le Brexit n'aurait pas d'incidence majeure sur les activités du Groupe. Afin d'éviter les retards dans la chaîne d'approvisionnement, le niveau des stocks sera légèrement augmenté pour les activités britanniques. Les autres risques critiques liés au Brexit ont été atténués.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

En comparaison avec la fin de l'année, aucun changement matériel n'est intervenu dans les flux de trésorerie non actualisés contractuels pour couvrir des engagements financiers.

Estimation de la juste valeur

La norme IFRS 7 régit les informations à fournir pour les évaluations de la juste valeur par niveau, suivant la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : cours de bourse (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données observables.

Toutes les évaluations de juste valeur indiquées sont des évaluations récurrentes.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et les passifs financiers du Groupe, évalués à la juste valeur au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 et regroupés en accord avec la hiérarchie de la juste valeur.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 juin 2019				
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI¹)				
Titres de participation cotés	88	0	0	88
Obligations cotées	0	0	0	0
Actifs financiers dérivés				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	6	0	6
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	5	0	5
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	34	0	34
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés				
Warrants	0	0	0	0

€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2018				
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI¹)				
Titres de participation cotés	69	0	0	69
Obligations cotées	0	0	0	0
Actifs financiers dérivés				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	4	0	4
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	7	0	7
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	1	0	1
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	37	0	37
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés				
Warrants	0	0	0	0

¹ FVOCI : juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Passifs financiers évalués à la juste valeur

€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 juin 2019				
Passifs financiers				
Passifs financiers dérivés				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	70	0	70
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat	0	4	0	4
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	2	0	2
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés				
Warrants attribuables aux actionnaires d'Edev Sàrl	0	0	40	40

€ millions

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2018				
Passifs financiers				
Passifs financiers dérivés				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	97	0	97
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	10	0	10
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	3	0	3
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés				
Warrants attribuables aux actionnaires d'Edev Sàrl	0	0	55	55

Durant la période intermédiaire, il n'y a pas eu de transferts entre évaluations de la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2, ni vers et hors des évaluations de niveau 3.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont réalisées en utilisant soit la méthode dite des flux de trésorerie actualisés, soit la méthode dite de « Black-Scholes » (pour les options sur taux de change) ainsi que des données de marché disponibles publiquement. Les techniques d'évaluation restent inchangées depuis décembre 2018 (voir [Note 4.5](#) du Rapport annuel 2018).

Évaluations de juste valeur utilisant des données importantes non observables (niveau 3)

La juste valeur des warrants émis par une filiale est déterminée en utilisant un modèle de valeur actualisée nette des sorties de trésorerie probabilisée. Il n'y a eu aucun changement dans la technique d'évaluation par rapport à décembre 2018. La valeur des warrants est basée sur la rentabilité de la filiale et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation incluent des données non observables pour les ventes nettes prévues, les revenus d'étape et les taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé s'élève à 8,2 %. Une augmentation / diminution de 10 % dans les ventes nettes conduirait à une augmentation / diminution de la juste valeur des warrants de 0 %. Une augmentation / diminution de 1 % du taux d'actualisation conduirait à une augmentation / diminution de la juste valeur des warrants de 0 %. La variation de la juste valeur depuis décembre 2018, comptabilisée dans les profits et pertes, s'élève à € 2 millions et est comptabilisée dans les frais / produits financiers (voir [Note 3.15](#)).

Le tableau suivant présente les variations observées aux instruments de niveau 3 :

€ millions	Warrants	Total
1^{er} janvier 2019	55	55
Achat au comptant de warrants supplémentaires	0	0
Païement au comptant de warrants	- 17	- 17
Impact des variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat global	2	2
Impact des variations des écarts de conversion	0	0
30 juin 2019	40	40

Conversion des devises

Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement de la présente information financière intermédiaire consolidée abrégée :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	30 juin 2019	31 décembre 2018	30 juin 2019	30 juin 2018
USD	1,136	1,145	1,130	1,210
JPY	122,540	125,620	124,303	131,563
GBP	0,895	0,898	0,873	0,880
CHF	1,110	1,126	1,129	1,170

3.6. Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activité : la biopharmacie.

Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers », à savoir le Comité Exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels, et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. C'est pourquoi, UCB se compose d'un seul segment.

Les informations à fournir à l'échelle du Groupe concernant les ventes de produits, les zones géographiques et le chiffre d'affaires généré par les principaux clients sont présentées comme suit.

Informations relatives aux ventes de produits

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2019 Révisé	2018 Révisé
Cimzia®	782	679
Vimpat®	622	522
Keppra® (y compris Keppra® XR)	371	392
Neupro®	158	148
Briviact®	103	60
Xyzal®	60	51
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D® / Circus®)	50	58
Autres produits	124	171
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 51	65
Total des ventes nettes	2 219	2 146

Informations par marché géographique

Le tableau ci-dessous présente les ventes nettes sur chaque marché géographique où les clients sont établis :

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2019 Révisé	2018 Révisé
États-Unis	1 181	992
Japon	188	154
Europe - autres (à l'exception de la Belgique)	169	169
Allemagne	158	163
Espagne	91	90
France (territoires d'outre-mer inclus)	85	82

Italie	78	78
Chine	68	85
Royaume-Uni et Irlande	42	70
Belgique	22	19
Autres pays	188	179
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 51	65
Total des ventes nettes	2 219	2 146

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles sur chaque marché géographique où ces actifs sont situés.

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2019 Révisé	2018 Audité ¹
Belgique	313	296
Suisse	287	295
Royaume-Uni et Irlande	66	68
États-Unis	57	54
Japon	28	30
Chine	23	24
Autres pays	54	38
Total	828	805

1 La date de clôture pour la période comparable est le 31 décembre 2018.

Informations concernant les principaux clients

UCB a 1 gros client qui représente plus de 16 % du total des ventes nettes à la fin de juin 2019.

Aux États-Unis, les ventes à trois grossistes ont représenté environ 78 % des ventes dans ce pays (juin 2018 : 76 %).

3.7. Caractère saisonnier des opérations

Le chiffre d'affaires du Groupe dans le segment biopharmaceutique inclut le chiffre d'affaires saisonnier provenant de la franchise « allergie » et fluctue en fonction de la rigueur des différentes saisons de pollinisation dans les différentes zones géographiques où le Groupe exerce ses activités.

Toutefois, les différents effets ne montrent, sur une base consolidée, aucune tendance saisonnière systématique ou facilement prévisible.

3.8. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe a identifié les montants suivants relatifs au chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés :

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2019 Révisé	2018 Révisé
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 315	2 252
Chiffre d'affaires provenant des accords où les risques et les avantages sont partagés	8	17
Produits totaux	2 323	2 269

Désagrégation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients :

	Réal		Timing de la comptabilisation des produits			
	2019	2018	2019		2018	
			À un moment donné	Au cours d'une certaine période	À un moment donné	Au cours d'une certaine période
Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions						
Ventes nettes aux États-Unis	1 181	992	1 181	0	992	0
Cimzia®	480	416	480	0	416	0
Vimpat®	472	387	472	0	387	0
Keppra®	103	99	103	0	99	0
Briviact®	81	46	81	0	46	0
Neupro®	46	41	46	0	41	0
Marques établies	- 1	3	- 1	0	3	0
Ventes nettes en Europe	645	671	645	0	671	0
Cimzia®	208	192	208	0	192	0
Vimpat®	111	100	111	0	100	0
Keppra®	84	113	84	0	113	0
Neupro®	83	85	83	0	85	0
Briviact®	19	13	19	0	13	0
Marques établies	140	168	140	0	168	0
Ventes nettes dans les marchés internationaux	444	418	444	0	418	0
Keppra®	184	180	184	0	180	0
Cimzia®	94	71	94	0	71	0
Vimpat®	39	35	39	0	35	0
Neupro®	29	22	29	0	22	0
Briviact®	3	1	3	0	1	0
Marques établies	95	109	95	0	109	0
Ventes nettes avant couverture	2 270	2 081	2 270	0	2 081	0

Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	- 51	65	- 51	0	65	0
Total des ventes nettes	2 219	2 146	2 219	0	2 146	0
Produits et charges de redevances	33	56	33	0	56	0
Produits issus de la fabrication à façon	54	43	54	0	43	0
Produits issus des accords de licences (paiements initiaux, paiements d'étapes de développement, paiements d'étapes de ventes)	7	5	0	7	0	5
Produits issus de services et autres livraisons	2	2	1	1	0	2
Total des autres produits	63	50	55	8	43	7
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 315	2 252	2 307	8	2 245	7

3.9. Regroupement d'entreprises

Acquisition d'Element Genomics Inc.

Le 30 mars 2018, UCB a acquis Element Genomics Inc., une spin-off biotechnologique de petite taille de l'Université de Duke dotée d'une expertise de pointe dans le domaine de la génomique fonctionnelle. La société, initialement constituée le 13 août 2015, est dirigée par une équipe de 12 scientifiques basés dans le centre-ville de Durham, en Caroline du Nord, aux États-Unis. Les technologies et l'expertise avérées d'Element Genomics Inc. amélioreront les capacités de recherche d'UCB, et apporteront ainsi plus de valeur pipeline de stade précoce d'UCB. Le cœur de la plateforme Element Genomics renferme une série de méthodes pour améliorer la compréhension de la structure et du fonctionnement du génome. En ce compris les « technologies d'édition CRISPR » qui peuvent être utilisées pour analyser la manière dont les mutations affectent les voies et les maladies clés et pour étudier et moduler les éléments régulateurs, la structure de la chromatine et l'épigénétique en vue de déterminer les effets sur l'expression génique et la maladie.

UCB a acquis 100 % des actions émises et en circulation d'Element Genomics Inc. pour un montant total de € 24 millions, dont € 10 millions font l'objet d'étapes futures. La juste valeur de la contrepartie éventuelle est estimée à € 9 millions. L'estimation tient compte de la probabilité et du calendrier présumés du franchissement des étapes de l'accord. Aucun changement n'a été nécessaire à cette estimation depuis la date d'acquisition. Le passif est présenté dans les « Dettes commerciales et autres dettes » non courantes. Lors de l'acquisition, la somme de

€ 6 millions a été versée par UCB aux porteurs d'une obligation convertible. Étant donné que ce remboursement a été déclenché par une clause de changement de contrôle telle que prévue dans les modalités du contrat d'obligations convertibles lorsque les obligations ont été émises par Element Genomics Inc. en 2016, ce paiement n'est pas considéré comme faisant partie de la contrepartie transférée aux vendeurs en échange du contrôle d'Element Genomics Inc. conformément aux dispositions de IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

UCB a finalisé la répartition du prix d'achat. Le tableau ci-après indique les montants finaux pour les actifs nets et le goodwill. Le goodwill est attribuable aux synergies attendues avec les activités de recherche en biotechnologie d'UCB ainsi qu'avec la main-d'œuvre qualifiée. Le goodwill ne devrait pas faire l'objet d'une déduction fiscale. Les ajustements liés à l'allocation du prix d'achat se rapportent principalement à l'identification des immobilisations incorporelles telles que la micro plate-forme, les connaissances issues de la recherche, les procédures opératoires normalisées et les projets existants en matière de propriété intellectuelle, d'une part, et à l'identification des actifs d'impôts différés faisant partie des pertes fiscales reportées par Element Genomics Inc., d'autre part. Aucune créance importante n'a été acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Aucun passif éventuel n'a été identifié. Aucun coût d'acquisition significatif n'a été enregistré pour la période se terminant le 30 juin 2019.

€ millions	Bilan d'ouverture initial	Ajustements en raison de l'allocation du prix d'achat	Bilan d'ouverture ajusté
Valeur totale de l'acquisition	17	0	17
Contrepartie versée au comptant	13		13
Montant payé aux détenteurs d'obligations convertibles	- 6		- 6
Montant de retenue de l'indemnité de clôture	1		1
Contrepartie conditionnelle	9		9
Montants identifiés des actifs identifiables acquis et des passifs supposés	6	- 1	5
Actifs non courants		- 1	- 1
Actifs courants	- 1		- 1
Passifs non courants			
Passifs courants	1		1
Obligation convertible	6		6
Goodwill	23	- 1	22

3.10. Groupe d'actifs classé comme destiné à la vente et activités abandonnées

Le groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente au 30 juin 2019 concerne le stock de produits finis Niferex®.

En mars 2019, UCB a cédé les activités relatives à Niferex® (supplément à base de fer) en Chine. Une partie du stock doit encore être transférée vers l'acquéreur.

Aucune dépréciation n'a été prise en compte pour ces actifs étant donné que le prix de vente estimé n'est pas inférieur à la valeur comptable de ces actifs.

Le groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente au 31 décembre 2018 concerne principalement le site de [Monheim](#) (Allemagne).

Il n'y a pas eu d'opérations classées comme activités abandonnées depuis le 30 juin 2019. Le résultat des activités abandonnées au 30 juin 2019 de € 1 million concerne principalement une reprise partielle de provisions liées à la cession de Kremers Urban Pharmaceuticals, Inc. (« KU ») vendu à Lannett Company, Inc. en novembre 2015. Le résultat des activités abandonnées au 30 juin 2018 de € 1 million concerne une reprise partielle de provisions liées aux activités héritées du secteur Films et compensée par des coûts supplémentaires relatifs à la cession de KU.

3.11. Autres produits / charges (-) opérationnels

Les autres produits / charges (-) opérationnels s'élevaient à € 12 millions de produits pour la période intermédiaire (2018 : € 9 millions). Le Groupe a comptabilisé des subventions gouvernementales (€ 7 millions), le remboursement de frais de développement (€ 3 millions), une reprise de provisions (€ 6 millions) et un produit de € 6 millions résultant du contrat de [cession du bail du site de Monheim](#) (Allemagne).

Les charges résultant de l'accord de collaboration conclu avec Amgen pour le développement et la commercialisation d'Evenity® s'élèvent à € 10 millions. Le total des refacturations nettes en date de juin 2019 s'élève à € 6 millions en frais commerciaux et à € 4 millions en frais de développement.

3.12. Pertes de valeur d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de rapport, la direction examine s'il y a matière à déprécier la valeur d'un actif. S'il y a matière à régularisation, la direction estime alors le montant récupérable de l'actif et détermine si une perte de valeur doit être prise en compte.

Au cours du premier semestre 2019, la direction a examiné les actifs non financiers (en ce compris les immobilisations incorporelles et le goodwill) pour dépréciation sur la base d'indicateurs externes et internes, et a enregistré une dépréciation de € 2 millions.

3.13. Frais de restructuration

Les frais de restructuration d'un montant de € 8 millions (2018 : € 4 millions) sont imputables à des indemnités de départ.

3.14. Autres produits et charges

Les autres produits / charges (-) s'élevaient à € 37 millions de revenus en 2019 (2018 : € 23 millions de revenus) et se rapportent principalement au revenu résultant de la cession de la franchise de [Niferex](#)[®] (supplément de fer) en Chine, compensé par les frais de justice liés à la propriété intellectuelle.

Au cours du premier semestre de 2018, le revenu résultait principalement de la comptabilisation dans le compte de résultat du montant cumulé des différences de change pour les entités juridiques liquidées en 2018.

3.15. Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de l'exercice s'élèvent à € 53 millions (2018 : € 46 millions).

3.16. Charge d'impôt sur le résultat (-)

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2019 Révisé	2018 Révisé
Impôts sur le résultat de l'exercice	- 121	- 117
Impôts différés	13	61
Total de la charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	- 108	- 56

Le taux d'imposition consolidé effectif du Groupe pour les activités poursuivies pour le premier semestre est de 20 % (2018 : 9%).

La charge d'impôt sur les résultats s'est établie à € 108 millions, contre € 56 millions en juin 2018, ce qui a donné lieu à un taux d'imposition effectif excluant les éléments non récurrents de 20 %.

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement international et fait l'objet d'impôts dans toutes les juridictions où il opère, et ce, conformément aux activités déployées.

3.17. Immobilisations incorporelles

Durant la période, le Groupe a ajouté environ € 143 millions (2018 : € 182 millions) d'immobilisations incorporelles dont la plus importante est les paiements d'étape supplémentaires pour l'acquisition de Nayzilam® (*midazolam*) (€ 113 millions) lors de l'approbation par la FDA aux États-Unis. En outre, le Groupe a porté à l'actif € 7 millions (2018 : € 6 millions) relatifs à des frais de développement en matière de logiciels et de capitalisation de logiciels autorisés.

Au cours du premier semestre de l'exercice, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de € 1 million sur ses immobilisations incorporelles (aucune dépréciation en 2018). Les charges de dépréciation sont détaillées dans la [Note 3.12](#).

La totalité des immobilisations incorporelles au cours des six premiers mois de 2019 s'élève à € 1 million.

Les charges d'amortissement pour la période se chiffrent à € 92 millions (2018 : € 79 millions).

3.18. Goodwill

Le goodwill est augmenté à concurrence de € 22 millions en raison des variations de taux de change, principalement du dollar américain et de la livre sterling.

Au cours du premier semestre de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de charges de dépréciation sur son goodwill.

3.19. Immobilisations corporelles

En 2018, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles à hauteur de € 94 millions (2018 : € 194 millions). Ces ajouts incluent des actifs liés au droit d'utilisation pour un montant de € 34 millions. Ces actifs liés au droit d'administration se rapportent principalement à la [cession du bail du bâtiment à Monheim](#) (Allemagne) et du renouvellement de la flotte aux États-Unis. Les autres ajouts concernent principalement la nouvelle unité de production biologique et la réfection d'une usine sur le site d'UCB à Braine (Belgique), le matériel informatique et d'autres installations et équipements.

Le Groupe a également cédé certains biens, installations et équipements lui appartenant pour un montant représentant quelque € 9 millions (2018 : € 2 millions).

Au cours du premier semestre de l'année, le Groupe n'a pas identifié de charges de dépréciation (2018 : € 0 million).

Les charges d'amortissement pour la période est stable à € 60 millions.

La valeur comptable nette des biens, installations et équipements du Groupe a augmenté de € 6 millions en raison des fluctuations des taux de change (2018 : € 4 millions).

Un transfert d'actifs a également eu lieu entre les immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de € 8 millions.

3.20. Actifs financiers et autres actifs

Au 30 juin 2019, les actifs financiers et autres actifs non courants se chiffrent à € 156 millions (décembre 2018 : € 159 millions).

La baisse enregistrée au cours de la période se rapporte principalement à une réduction des créances à long terme de Chattem Inc. Et concernent l'approbation de Xyzal® Allergy 24 HR en tant que traitement délivré sans ordonnance (€ 5 millions). UCB Ventures, le fonds de capital-risque d'UCB, a réalisé des investissements supplémentaires de € 10 millions, portant ainsi la valeur totale des investissements de ce fonds à € 38 millions.

Les autres actifs financiers et autres actifs ont augmenté principalement en raison de l'augmentation du matériel d'études cliniques (€ 7 millions) et des rémunérations variables à long terme pour les employés en détention sur un compte de titres distinct d'UCB (€ 11 millions).

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti pour un montant de € 141 millions en juin 2019 (€ 143 millions en décembre 2018), la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

3.21. Réduction des stocks

Le coût des ventes pour le premier semestre clôturé le 30 juin 2019 s'élève à € - 12 millions et inclut les dépenses ou la dépréciation (2018 : € - 7 millions) ayant contribué à réduire la valeur comptable des stocks à leur valeur de réalisation nette.

3.22. Capital et réserves

Capital social et prime d'émission

Le capital émis de la société au 30 juin 2019 s'élevait à € 584 millions (2018 : € 584 millions), ce qui représente 194 505 658 actions (2018 : 194 505 658 actions). Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 30 juin 2019, la réserve de prime d'émission s'élevait à € 2 030 millions (2018 : € 2 030 millions).

Actions propres

Le Groupe a acquis 1 085 000 actions (juin 2018 : 780 013 actions propres) pour un montant total de € 77 millions (2018 : € 51 millions), et a vendu 543 293 actions propres (juin 2018 : 690 921 actions propres) pour un montant total de € 34 millions (2018 : € 36 millions) au premier semestre de l'année.

Au 30 juin 2019, le Groupe détenait 6 138 891 actions propres (décembre 2018 : 5 597 184 actions). Les actions propres ont été acquises afin de faire face à l'exercice des « stock-options » et des primes en actions octroyées aux membres du Comité Exécutif et à certaines catégories du personnel.

Au cours de l'exercice, aucune option d'achat sur les actions UCB n'a été acquise, 435 000 options sur les actions UCB ont été revendues aux contreparties bancaires. Au 30 juin 2019, le Groupe ne détenait pas d'options sur les actions UCB (décembre 2018 : 435 000).

Autres réserves

Les autres réserves s'élèvent à un montant de € - 153 millions (2018 : € - 146 millions) ; leur composition est la suivante :

- la juste valeur supplémentaire résultant de l'adoption de normes IFRS et liée au regroupement avec Schwarz Pharma pour € 232 millions (2018 : € 232 millions) ;
- le montant réévalué de l'obligation au titre des prestations définies pour € - 351 millions (2018 : € - 344 millions) est principalement impacté par la baisse des taux d'actualisation compensée par une mise à jour des hypothèses d'augmentation et de rotation des salaires et par un rendement plus élevé des actifs des régimes ;

- le rachat des 25 % d'intérêts minoritaires restants sur Schwarz Pharma Zuhai Company Ltd. (Chine) pour € - 11 millions en 2012 (2018 : € - 11 millions) ; et
- le rachat des 30 % d'intérêts minoritaires restants sur UCB Biopharma SA (Brésil) pour € - 23 millions en 2014 (2018 : € - 23 millions).

3.23. Emprunts

Au 30 juin 2019, le taux d'intérêt moyen pondéré du Groupe (à l'exception des contrats de locations) était de 3,50 % (juin 2018 : 3,07 %) avant couverture. Les paiements à taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture désignée des flux de trésorerie et les paiements à taux d'intérêt fixe font l'objet d'une couverture désignée à la juste valeur, fixant le taux d'intérêt moyen pondéré pour le Groupe à 2,46 % (juin 2018 : 2,18 %) après couverture.

Vu que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant qui est recalculé tous les six mois, la valeur comptable des emprunts bancaires équivaut à sa juste valeur. Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur vu que l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Outre les instruments de marché des capitaux en circulation et la facilité de crédit renouvelable (non utilisée au 30 juin 2019), UCB a accès à certaines facilités de crédit bilatérales confirmées ou non.

Écarts de conversion cumulés

Les ajustements cumulés de la réserve de conversion représentent les écarts de conversion cumulés enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro, ainsi que tout(e) gain / perte cumulatif(ve) latent(e) des couvertures de l'investissement net. Lors de la vente ou de la liquidation de ces entités, ces écarts de conversion cumulés sont transférés au compte de résultats.

Les valeurs comptables et les justes valeurs des emprunts se présentent comme suit :

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2019 Révisé	2018 Audité ¹
Non courants		
Emprunts bancaires	27	135
Autres emprunts à long terme	0	0
Contrats de location	74	63
Total des emprunts non courants	101	198
Courants		
Découverts bancaires	9	25
Partie courante des prêts bancaires à long terme	12	11
Titres de créances et autres emprunts à court terme	0	0
Contrats de location	39	38
Total des emprunts courants	60	74
Total des emprunts	161	272

1. La date de clôture pour la période comparable est le 31 décembre 2018.

La diminution des emprunts s'explique principalement par le remboursement anticipé de l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement pour un montant de € 100 millions.

3.24. Obligations

Les valeurs comptables et les justes valeurs des obligations se présentent comme suit :

€ millions	Taux	Échéance	Valeur comptable		Juste valeur	
			30 juin 2019 Révisé	31 déc. 2018 Audité	30 juin 2019 Révisé	31 déc. 2018 Audité
Obligation pour les particuliers	5,125 %	2023	191	188	207	206
Euro-obligation pour les institutionnels	1,875 %	2022	351	351	365	362
Euro-obligation pour les institutionnels	4,125 %	2021	359	361	371	376
Obligation pour les particuliers	3,750 %	2020	251	252	257	260
Note EMTN ¹	3,284 %	2019	20	20	20	20
Note EMTN ¹	3,292 %	2019	55	55	55	55
Total des obligations			1 227	1 227	1 275	1 279
Dont :						
Courants			326	75	332	75
Non courants			901	1 152	943	1 204

1 EMTN : Euro Medium Term Note. La juste valeur des Notes EMTN ne peut pas être déterminée avec précision au vu de la liquidité limitée dans les opérations sur le marché secondaire pour ces notes et est donc remplacée par la valeur comptable, à des fins de communication.

Obligations du Programme EMTN

Échéance fixée à 2019

En novembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 55 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,292 % et un taux d'intérêt réel de 3,384 % par an. Les nouvelles obligations sont cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2019

En décembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 20 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,284 % et un taux d'intérêt réel de 3,356 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Obligations pour les particuliers

Échéance fixée à 2020

En mars 2013, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à hauteur de € 250 millions, prenant la forme d'une offre publique aux investisseurs particuliers en Belgique dans le cadre de son programme EMTN en place. Les obligations ont été émises à 101,875 % de leur valeur nominale. Elles portent un coupon de 3,75 % par an et un taux d'intérêt réel de 3,444 % par an. Les obligations sont cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2023

En octobre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à taux fixe à hauteur de € 750 millions, portant un coupon et un taux d'intérêt réel de 5,75 % par an, et destinée aux particuliers.

Au cours du mois de septembre 2013, UCB a lancé une offre publique d'échange inconditionnelle d'un montant maximum de € 250 millions sur les € 750 millions d'obligations arrivant à échéance en novembre 2014 et dont le coupon brut s'élevait à 5,75 %. Les détenteurs d'obligations existants avaient la possibilité d'échanger leurs titres existants contre des obligations nouvellement émises arrivant à échéance en octobre 2023, à concurrence d'un ratio de 1:1. Elles portent un coupon de 5,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,398 % par an.

Au terme de la période d'échange, 175 717 obligations existantes ont été échangées pour un montant nominal de € 176 millions. Les 175 717 nouvelles obligations ont été émises en octobre 2013 et sont cotées sur le marché Euronext de Bruxelles. Les obligations existantes échangées dans le cadre de l'offre ont été annulées par UCB. Les 574 283 obligations en circulation sont arrivées à échéance et ont été rachetées en novembre 2014.

Émission euro-obligataire pour les institutionnels

Échéance fixée à 2021

En septembre 2013, UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en janvier 2021, et devant être émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,944 % en octobre 2013 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 4,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 4,317 % par an. Les obligations sont cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Échéance fixée à 2022

En avril 2015, UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en avril 2022, et devant être émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,877 % en avril 2015 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 1,875 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 2,073 % par an. Les obligations sont cotées sur le marché réglementé de Euronext Bruxelles.

Couverture de la juste valeur

Le Groupe a désigné des instruments financiers dérivés à couverture de juste valeur pour les obligations réservées aux particuliers et pour les euro-obligations réservées aux institutionnels. La variation de la valeur comptable des obligations est complètement attribuée au changement de la juste valeur de la portion couverte de l'émission obligataire et est presque complètement compensée par le changement de la juste valeur de l'instrument financier dérivé correspondant.

3.25. Autres dettes financières

Les autres passifs financiers incluent des instruments financiers dérivés d'un montant de € 76 millions (2018 : € 110 millions). Les autres passifs financiers incluent également un passif de € 40 millions (2018 : € 55 millions) résultant de l'émission de garanties aux parties prenantes de Edev Sàrl (voir [Note 3.5](#)).

3.26. Provisions

Provisions environnementales

Les provisions environnementales ont diminué de € 19 millions à fin décembre 2018 à € 18 millions à la fin de la présente période intermédiaire, et ce, à la suite de la reprise de certaines provisions environnementales relatives au démantèlement du pôle d'activités Films.

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration ont baissé de € 8 millions fin décembre 2018 à € 7 millions à la fin de la période intermédiaire. L'utilisation de la provision est partiellement compensée par les provisions destinées à l'optimisation supplémentaire.

Autres provisions

Les autres provisions ont baissé de € 179 millions fin décembre 2018 à € 153 millions fin juin 2019 en raison de l'utilisation de provisions relatives à la TVA et à des règlements.

Les conseillers et experts légaux en matière de provisions du Groupe procèdent actuellement à une évaluation de tous les risques et le montant impayé actuel a été évalué comme étant la meilleure estimation, par la direction, du coût permettant d'exécuter les obligations financières du Groupe à la date du bilan.

3.27. Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les activités d'exploitation, d'investissement et de financement de la période.

UCB fait appel à la méthode indirecte pour les flux de trésorerie opérationnels. Le résultat net est ajusté pour :

- les effets des opérations hors caisse comme la dépréciation, l'amortissement, les provisions, la valorisation au prix de marché, etc., et la variation du besoin en fonds de roulement ;
- les produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2019 Révisé	2018 Révisé
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	92	56
Amortissements et dépréciations	151	139
Charges de dépréciation / reprises (-)	1	0
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	- 20	- 18
Autres opérations hors caisse dans le compte de résultat	- 28	- 68
Ajustement IFRS 9	5	9
Pertes / gains (-) de change latents	- 4	- 12
Variations de provisions et avantages du personnel	- 19	3
Variation des stocks et provisions sur créances douteuses	6	3
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	108	56
Charge d'impôt de la période relative aux activités poursuivies	108	56
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement	- 21	21
Pertes / gains (-) sur la cession d'immobilisations	- 48	0
Produits (-) / charges d'intérêt	0	0
Produits (-) / charges d'intérêts	27	21
Variation du besoin en fonds de roulement		
Variations des stocks au bilan consolidé	- 59	- 35
Variation des clients et autres créances et des autres actifs au bilan consolidé	- 101	- 49
Variation des fournisseurs et autres créditeurs au bilan consolidé	- 69	- 42
Tel que figurant dans le bilan consolidé et corrigé par :	- 229	- 126
Éléments non liés à la trésorerie ¹	4	12
Variation des stocks et provisions pour clients douteux à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie	- 6	- 3
Variation des intérêts à recevoir / à payer à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie	0	6
Variation des dividendes à recevoir à présenter de manière distincte au titre de trésorerie d'investissement	0	0
Variation des dividendes à payer à présenter de manière distincte au titre de trésorerie de financement	0	0
Écarts de conversion	- 8	- 14
Tel que figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé	- 239	- 125

1. Les éléments non liés à la trésorerie sont principalement liés aux transferts d'une rubrique à l'autre, aux mouvements non liés à la trésorerie liés à la réévaluation par les sociétés affiliées sur devises étrangères et aux autres mouvements liés à l'entrée/la sortie du périmètre de consolidation ou à la fusion d'entités.

3.28. Transactions avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Il n'y a pas eu de changements importants en ce qui concerne les parties liées identifiées et indiquées dans le [Rapport annuel 2018](#).

La rémunération des dirigeants publiée ci-dessous reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultats pour les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, pour les six mois de l'année, se terminant au 30 juin 2019, durant lesquels ils ont exercé leur mandat.

€ millions	2019 Révisé
Avantages à court terme du personnel	9
Indemnités de fin de contrat	0
Indemnités postérieures à l'emploi	2
Paielements fondés sur des actions	0
Total de la rémunération des principaux dirigeants	11

3.29. Actionnaires et structure de l'actionariat

Notifications reçues en vertu de la loi du 2 mai 2007 sur les grandes structures d'actionariat

Dernière mise à jour : 19 juillet 2019

Situation au

Capital	€ 583 516 974		13 mars 2014
Nombre total de droits de vote (= dénominateur)	194 505 658		
1 Financière de Tubize SA (« Tubize »)			
Titres avec droits de vote (actions)	68 076 981	35,00 %	19 janvier 2018
2 UCB SA			
Titres avec droits de vote (actions)	1 939 598	1,00 %	30 juin 2019
Instruments financiers assimilés (options) ¹	0	0,00 %	6 mars 2017
Instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	18 décembre 2015
Total	1 939 598	1,00 %	
3 UCB Fipar SA			
Titres avec droits de vote (actions)	4 199 293	2,16 %	30 juin 2019
Instruments financiers assimilés (options) ¹	0	0,00 %	4 mars 2019
Instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	25 décembre 2015
Total	4 199 293	2,16 %	
UCB SA + UCB Fipar SA²	6 138 891	3,16 %	
Titres avec droits de vote (actions)	6 138 891	3,16 %	
Instruments financiers assimilés (options) ¹	0	0,00 %	
Instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	
Free float³ (titres avec droits de vote (actions))	120 289 786	61,84 %	
4 Vanguard Health Care Fund			
Titres avec droits de vote (actions)	9 741 353	5,01 %	28 octobre 2014
5 BlackRock, Inc.			
Titres avec droits de vote (actions)	9 226 634	4,74 %	15 juillet 2019

(tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel)

¹ Instruments financiers assimilés, au sens de l'article 6 de l'arrêté royal du 2 mai 2007 relatif à la publicité des participations importantes, qui, s'ils sont exercés, confèrent un droit de vote supplémentaire, c'est-à-dire titres, options, contrats à terme, swaps, accords en terme d'intérêts et autres dérivés concernant des titres existants avec droits de vote qui confèrent à leur titulaire le droit d'acquies de tels titres avec droits de vote, conformément à un accord contraignant en vertu de la loi applicable et uniquement sur initiative du titulaire.

² UCB SA contrôle indirectement UCB Fipar SA | article 6, §5, 2°, et article 9, §3, 2°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

³ Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize), UCB SA ou UCB Fipar SA. Seuls les titres avec droit de vote (actions) détenus par ces entités sont pris en considération dans ce calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

3.30. Dividendes

La proposition du Conseil d'administration de verser un dividende brut de € 1,21 par action (2018 : € 1,18 par action) aux détenteurs d'actions UCB éligibles ou 192 533 655 actions a été approuvée le 25 avril 2019. Les 1 972 003 actions détenues par UCB SA à la date de paiement du dividende ne donnent droit à aucun dividende. Un dividende total de € 233 millions (2018 : € 226 millions) a

été distribué (montant net du dividende payé à UCB Fipar SA : € 228 millions en 2019, et € 222 millions en 2018) pour l'exercice financier 2018 conformément à l'approbation des actionnaires d'UCB lors de l'assemblée générale du 25 avril 2019, et a donc été reflété dans la situation du premier semestre de 2019.

3.31. Engagements et passifs éventuels

Des événements significatifs se sont produits au cours du premier semestre 2019 et ont donc occasionné une mise à jour des actifs ou passifs éventuels indiqués dans le [Rapport annuel 2018](#).

Capital et autres engagements

Le 30 juin 2019, le Groupe s'est engagé à dépenser un montant de € 52 millions (2018 : € 43 millions) principalement pour des dépenses d'investissement pour une nouvelle unité de production biologique, la gestion des installations et des projets informatiques.

UCB a conclu des accords de développement à long terme avec diverses sociétés pharmaceutiques, organisateurs d'essais cliniques et institutions financières. Ces accords de collaboration incluent des paiements d'étape qui sont dépendants du succès des développements cliniques ou du fait d'atteindre des objectifs de ventes. Au 30 juin 2019, le Groupe avait des engagements d'un montant approximatif de € 4 millions à payer dans les six mois suivants et liés à des immobilisations incorporelles.

UCB a conclu plusieurs accords avec des entreprises de fabrication en sous-traitance pour l'approvisionnement des produits. Le total des engagements en cours auprès de ces entreprises s'élève à € 525 millions au 30 juin 2019.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, UCB a établi un fonds de capital-risque appelé UCB Ventures. Dans ce contexte, UCB conserve des engagements d'investissement envers le fonds de capital-risque d'une valeur de USD 11 millions.

Garanties

Les garanties émises dans le cadre du déroulement normal des activités ne devraient pas résulter en une perte financière significative.

Éventualités

Le Groupe continue d'être activement impliqué dans des litiges, poursuites et enquêtes. Les affaires en cours pourraient avoir pour conséquence des dettes, des peines civiles et criminelles, la perte d'exclusivité de produits et tous les autres frais, amendes et dépenses associés aux constatations contraires aux intérêts d'UCB. Des sorties de trésorerie potentielles reflétées dans une provision pourraient être, dans certains cas, compensées totalement ou partiellement par l'assurance. UCB n'a pas établi de provisions pour les dommages potentiels causés par certaines affirmations légales additionnelles contre ses filiales si UCB croit qu'un paiement n'est pas probable ou ne peut pas être estimé de manière fiable.

A. AFFAIRES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (AFFAIRES SÉLECTIONNÉES)

A1. Vimpat®

- **Litige avec Accord et Teva - Allemagne :** au cours du troisième trimestre de 2017, Accord Healthcare et Teva ont intenté des actions en nullité devant le Tribunal des brevets d'Allemagne visant à invalider le brevet allemand de Vimpat® et le SPC. Un avis préliminaire rendu par le tribunal allemand des brevets en décembre 2018 était favorable quant à la validité du brevet Vimpat®. Accord a retiré sa demande d'appel. Teva poursuit son action en justice. Une audience est prévue pour le 12 septembre 2019.

- **Litige avec Laboratorios Normon - Espagne** : en octobre 2017, UCB a reçu une notification de la part du tribunal de Barcelone l'informant que Laboratorios Normon S.A. avait intenté une action en nullité contre le brevet espagnol de Vimpat®. Le procès se déroulera fin juillet 2019.
- **Litige avec GL Pharma Autriche** : en novembre 2017, GL Pharma a déposé une demande de non-contrefaçon à l'égard de son produit générique lacosamide, alléguant que le brevet Vimpat® est inapplicable. L'affaire est en cours.

A2. Neupro®

- **Litige relatif à la demande abrégée de nouveau médicament (« Abbreviated New Drug Application » - ANDA) devant le tribunal de district du Delaware avec Watson** : en août 2014, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre Watson Pharmaceuticals, qui demande l'homologation de sa version générique de Neupro®. Watson a déposé une certification au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité de certains brevets relatifs à Neupro®, principalement le brevet 6 884 434 ('434). Le procès a eu lieu en juin 2017. Le juge Stark a statué en faveur d'UCB et a confirmé la validité du brevet '434 mais a révoqué le brevet du polymorphe '414. Actavis a interjeté appel. UCB a formulé un appel incident. En juin 2019, la cour d'appel a confirmé les décisions du tribunal de district.
- **Litige devant le tribunal de district du Delaware avec Zydus** : en novembre 2016, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre Zydus Pharmaceuticals, qui demande l'homologation de sa version générique de Neupro®. Zydus a déposé une certification au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité de certains brevets relatifs à Neupro®. L'affaire est suspendue jusqu'en août 2019.
- **Litige ANDA devant le tribunal de district du Delaware avec Mylan** : en mars 2017, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre Mylan Pharmaceuticals, qui demande l'homologation de sa version générique de Neupro®. Mylan a déposé une certification au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité de certains brevets relatifs à Neupro®. L'affaire est en cours.

A3. Xyzal®

- **Litige ANDA pour Xyzal® et Xyzal Allergy 24HR®** : UCB est en litige avec Apotex pour la demande ANDA de la solution orale de Xyzal®. Apotex avait déjà déposé une requête en droits de propriété intellectuelle auprès du Bureau des brevets et marques des États-Unis (United States Patent and Trademark Office - USPTO) pour le brevet Xyzal® relatif à une formulation pédiatrique de Xyzal®. Le litige ANDA a été suspendu dans l'attente de la résolution en matière de droits de propriété intellectuelle. L'USPTO devrait prendre une décision en juillet 2019.

B. AFFAIRES RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

- **Litige relatif à la responsabilité du produit Distilbène – France** : des entités françaises du Groupe UCB ont été citées comme défenderesses dans plusieurs cas de responsabilité relatifs à des produits en France. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène, un ancien produit du Groupe UCB, au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez eux, des blessures physiques. Le Groupe a mis en place une assurance-responsabilité produit, mais étant donné que cette couverture d'assurance sera insuffisante, le Groupe a enregistré une provision (voir [Note 33](#) dans le Rapport annuel 2018).
- **Litige des opioïdes** : il y a cinq affaires en cours dans lesquelles plusieurs états, municipalités et agences gouvernementales font valoir des réclamations à l'encontre d'UCB, parmi beaucoup d'autres entreprises, concernant la promotion et la vente d'opioïdes. Il s'agit là de diverses allégations relatives à des pratiques de commercialisation d'opioïdes, notamment une concurrence déloyale, des infractions de fraude à la consommation, des pratiques et actes trompeurs, de fausses allégations et d'enrichissement sans cause.

En mars 2018, le procureur général de l'Arkansas et plusieurs municipalités locales ont déposé une plainte contre UCB et plus de 60 fabricants, distributeurs, commerçants et médecins auprès du tribunal de l'État de l'Arkansas. Aucun produit spécifique d'UCB n'a été identifié. En janvier 2019, la motion en irrecevabilité d'UCB a été accordée sans préjudice.

En mars 2018, un prétendu recours collectif visant à réclamer des dommages et intérêts a été intenté devant un tribunal fédéral de l'Alabama contre UCB et plus de 40 fabricants et distributeurs. La plainte identifie Lortab en tant que produit opioïde d'UCB. L'affaire est actuellement suspendue.

Un grand nombre des 2 000 actions en justice liées aux opioïdes ont été coordonnés dans le cadre d'un litige fédéral impliquant plusieurs districts (MDL) en instance devant le tribunal de district des États-Unis pour le district nord de l'Ohio. Une première série d'affaires seront jugées en septembre 2019. UCB a été désignée en tant que partie défenderesse dans 4 affaires relevant de plusieurs districts. Aucun produit d'UCB n'a été identifié.

Unither, un ancien fabricant sous contrat avec UCB, a été cité dans 3 affaires relatives à la fabrication du produit Tussionex® d'UCB. UCB a certaines obligations en matière d'indemnisation envers Unither dans le cadre de ses accords de fabrication avec Unither.

C. ENQUÊTES

En mars 2019, le Ministère américain de la justice et le bureau de l'inspecteur général du Département de la santé et des dispositifs à usage humain du Ministère de la Santé des États-Unis ont tous deux demandé à UCB d'enquêter sur des affaires civiles et de fournir les documents relatifs aux pratiques de vente et de commercialisation et à l'établissement des prix de Cimzia® pour les périodes de 2011 et 2008, respectivement, à ce jour. L'entreprise collabore pleinement avec les deux organes cités précédemment.

D. AUTRES AFFAIRES

Procès Cimzia® CIMPlicity® : en mars 2018, UCB, Inc. a été poursuivie en justice, alléguant que depuis 2011, le programme Cimzia® CIMPlicity®, à savoir les services d'éducateur infirmier et les services de remboursement, enfreignait la loi fédérale et nationale sur les fausses déclarations et les lois anti-pots-de-vin. Cette action en justice allègue que depuis 2011, le programme Cimzia® CIMPlicity®, i.e. les services susmentionnés proposés par un fournisseur d'UCB, enfreint les lois américaines « False Claims Act » et « Anti-Kickback Statute ». En décembre, le Ministère de la justice a introduit une motion visant à classer l'affaire. La cour a refusé cette motion, ainsi que celle du Ministère de la justice demandant de réexaminer l'affaire. En mai, le dénonciateur a déposé une plainte modifiée. En juin, UCB a introduit une motion demandant de classer l'affaire pour le motif que ses activités n'étaient pas contraires à la loi. L'affaire est en cours.

E. Affaires juridiques closes

E1. Vimpat®

- **Litige devant le tribunal de district du Delaware** : en juin 2013, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware, contre 16 défendeurs demandant l'homologation de leurs versions génériques de Vimpat®. Les défendeurs ont déposé des certifications au titre du paragraphe IV contestant, entre autres, la validité du brevet RE38,551 ('551) de Vimpat®. Le 12 août 2016, le juge Stark a statué en faveur d'UCB et a confirmé la validité du brevet. Les défendeurs ont fait appel et le 23 mai 2018, la Cour d'appel au niveau fédéral (Federal Circuit) a maintenu la décision. En octobre 2018, Accord Healthcare et Intas Pharmaceuticals ont déposé une requête en certiorari devant la Cour suprême des États-Unis, qui a été rejetée en novembre 2018. En novembre 2018, Mylan, Sun et Alembic ont déposé une nouvelle demande de certiorari auprès de la Cour suprême des États-Unis. En avril 2019, la Cour suprême des États-Unis a rejeté la demande de certiorari.
- **Autre litige devant le tribunal de district du Delaware** : en 2016, UCB a intenté une action devant le tribunal de district du Delaware contre trois défendeurs, Hetero, Zydus et Aurobindo, qui demandaient l'homologation de leur deuxième version générique de Vimpat®. Les parties ont stipulé que l'issue du litige initial dans le Delaware devait contrôler et mettre fin à ces affaires de la deuxième vague.
- **Révision Inter Partes (IPR)** : en novembre 2015, Argentum Pharmaceuticals a déposé une demande d'IPR auprès du U.S. Patent and Trademark Office (USPTO) et du Patent Trial and Appeal Board (PTAB), visant à invalider le brevet '551 de Vimpat®. En mai 2016, le PTAB a entamé l'examen. Mylan, Breckenridge et Alembic ont rejoint l'IPR. En mars 2017, le PTAB a maintenu la validité du brevet '551. Argentum n'a pas fait appel de la décision, mais Mylan, Breckenridge et Alembic ont fait appel de la décision auprès de la Cour d'appel au niveau fédéral (Federal Circuit). En février 2019, le circuit fédéral a confirmé la conclusion antérieure du PTAB selon laquelle le brevet de Vimpat® était valide. Aucun appelant n'a demandé en temps utile une nouvelle audition et/ou un réexamen par la Cour suprême des États-Unis.

- **Litige avec Accord U.K.** : en juillet 2016, Accord Healthcare a introduit une action en justice devant la Cour suprême du Royaume-Uni, demandant une déclaration d'invalidité et une révocation du brevet européen (U.K.) 0 888 829 décrivant et revendiquant le *lacosamide*. En novembre 2017, la Cour a statué en faveur d'UCB en confirmant la validité dudit brevet européen déposé au Royaume-Uni. Accord a initialement fait appel de la décision devant la Cour d'appel du Royaume-Uni, puis a récemment retiré son appel.
- **Litige avec Accord Pays-Bas** : le 29 juin 2017, Accord a introduit une ordonnance auprès de la cour de district de La Haye visant à invalider le brevet hollandais de Vimpat® et le SPC. Le 23 février 2019, la Cour a statué en faveur d'UCB en confirmant la validité du brevet. Accord a initialement fait appel de la décision, puis a finalement retiré son appel.
- **Litige avec Accord Italie** : en octobre 2017, Accord a intenté une action en nullité contre le brevet italien de Vimpat® devant le tribunal de Milan. Accord a retiré sa demande d'appel.

E2. Toviaz®

- **Révision Inter Partes (IPR) pour Mylan** : en janvier 2016, Mylan Pharmaceuticals a déposé une demande d'IPR auprès de l'USPTO, visant à invalider tous les brevets répertoriés dans le Orange Book de la FDA concernant Toviaz®. En juillet 2016, le PTAB a entamé l'examen. Alembic, Torrent et Amerigan ont déposé des requêtes en jonction. En juillet 2017, le PTAB a maintenu la validité de tous les brevets répertoriés dans le Orange Book. Mylan a fait appel de la décision du PTAB au niveau fédéral avec la décision du tribunal de district du Delaware en faveur d'UCB. Amerigan a rejoint l'appel. En janvier 2019, le circuit fédéral a statué en faveur d'UCB. Aucun des appelants n'a interjeté appel à temps.
- **Litige concernant le brevet d'Adair – Chugai** : le 14 décembre 2016, Chugai Pharmaceuticals a intenté une action en justice auprès du tribunal des brevets du Royaume-Uni en vue d'obtenir une déclaration stipulant que la vente de son produit Actemra® n'enfreint pas le brevet américain 7 556 771 d'UCB. Le procès a eu lieu en mars 2018. La Cour a statué en faveur de Chugai et a rendu un verdict en août 2018. UCB a retiré sa demande d'appel. Aucun autre passif éventuel significatif que ceux mentionnés à la [Note 33](#) du Rapport annuel 2018 ne devrait survenir (voir [Note 3.26](#)).

3.32. Événements postérieurs à la période de rapport

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la période de rapport.

4. Rapport du commissaire

sur l'examen limité de l'information financière consolidée intérimaire abrégée pour la période close le 30 juin 2019

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intérimaire abrégée d'UCB SA et de ses filiales (le "Groupe") au 30 juin 2019 ci-jointe, comprenant l'état consolidé abrégé de la situation financière au 30 juin 2019, le compte de résultats consolidé abrégé, l'état consolidé abrégé du résultat global, l'état consolidé abrégé de l'évolution des capitaux propres et le tableau consolidé abrégé des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intérimaire abrégée conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur cette information financière consolidée intérimaire abrégée sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'information financière intermédiaire mise en œuvre par l'auditeur indépendant de l'entité ». Notre examen a consisté à la demande de renseignements, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et à la mise en œuvre de procédures d'analyse et d'autres procédures d'examen limité. La portée de notre examen limité était considérablement moindre que celle d'un contrôle plénier conduit en conformité avec les normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous a pas permis d'obtenir l'assurance d'avoir pris connaissance de tous les éléments significatifs qu'un contrôle plénier aurait permis d'identifier. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant à penser que l'information financière consolidée intérimaire abrégée ci-jointe n'a pas été établie, à tous égards importants, conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Sint-Stevens-Woluwe, 24 juillet 2019

Le commissaire

PwC Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représenté et signé par

Romain Seffer

Réviseur d'Entreprises

5. Déclaration en matière de responsabilité

Par la présente, nous confirmons qu'à notre connaissance, l'information financière consolidée abrégée couvrant la période de six mois qui s'est terminée le 30 juin 2019, établis conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » adoptée par l'Union européenne, donnent une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière et des pertes et profits de la société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble et que le rapport de gestion intermédiaire reflète fidèlement les différents événements importants qui se sont produits durant les six premiers mois de l'exercice financier, de même que les principales opérations menées avec les parties liées, et leur impact sur l'information financière consolidée abrégée ; ils décrivent également les principaux risques et éléments d'incertitude pour les six mois à venir de l'exercice financier.

*Signée par Jean-Christophe TELLIER (CEO) et Detlef THIELGEN (CFO)
au nom du Conseil d'Administration*

6. Glossaire

Actifs financiers FVOCI : actifs financiers devant être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Actifs financiers FVPL : actifs financiers devant être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net

Bénéfice de base par action : résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments « non récurrents », des charges financières exceptionnelles, des impôts sur le résultat non récurrents, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées

CALT : clause d'ajustement de location de terminal

Charges financières exceptionnelles : gains et pertes découlant de la vente d'actifs financiers non courants (autres que les dérivés et les droits de remboursement relatifs aux régimes à prestations définies), et pertes de valeur comptabilisées sur ces actifs financiers sont considérés comme des charges financières exceptionnelles

CP : crises partielles, également appelées crises focales

CTCPG : crises tonico-cloniques primaires généralisées

Dette financière nette : emprunts, obligations et découverts bancaires courants et non courants dont on déduit les titres de créance, obligations, dépôt de liquidités soumises à restrictions à l'égard de contrats de leasings financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie

EBIT / Résultats avant intérêts et impôts : résultat opérationnel tel que mentionné dans les états financiers consolidés

EBIT récurrent (REBIT) : résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais

EBITDA récurrent (REBITDA / Résultat net récurrent avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) : résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais exceptionnels

EMA / Agence européenne des médicaments : agence responsable de l'évaluation des nouveaux médicaments à usage humain et vétérinaire. www.emea.europa.eu

EPS : résultat par action

FDA / U.S. Food and Drug Administration : agence du Ministère de la santé et des services sociaux des États-Unis responsable de la protection et de la promotion de la santé de la nation www.fda.gov

Fonds de roulement : comprend les stocks, les créances commerciales et autres créances dues pendant et après la période de 12 mois

FVOCI : juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Marques établies : portefeuille de 150 médicaments de qualité dont la valeur pour le patient et les médecins est reconnue depuis des années, mais dont le brevet a expiré

Nombre moyen pondéré d'actions : nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté par le nombre d'actions rachetées ou émises au cours de la période, et multiplié par un facteur de pondération temporelle

PMDA / Pharmaceuticals And Medical Devices Agency : agence japonaise en charge de la protection de la santé publique qui garantit la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments et des appareils médicaux <http://www.pmda.go.jp/english/>

TCC : Taux de change constants

Notes aux états financiers consolidés

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, y compris la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ces états financiers, préparés depuis le début jusqu'à la fin de la période de six mois terminée le 30 juin 2019, ont été rédigés en tenant compte des mêmes conventions comptables et estimations comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2018, sauf indication contraire.

Ce rapport intermédiaire fournit une explication des événements et des transactions significatifs qui permettent de comprendre l'évolution de la situation financière et la performance financière depuis la dernière période de déclaration annuelle. Il devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, disponible sur le site internet d'UCB (www.ucb.com). Toute autre information sur le site internet d'UCB ou tout autre site ne fait pas partie de ce rapport semestriel.

Langue officielle du rapport

Conformément à la loi belge, UCB est tenu de préparer son rapport semestriel en français et en néerlandais. UCB met également ce rapport à votre disposition en anglais.

Déclaration prospective

Ce rapport semestriel contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport semestriel. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité

d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

En outre, les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières, et il n'y aura aucune offre, sollicitation ou vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce territoire. UCB fournit ses informations à la date du présent rapport semestriel, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent rapport semestriel, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 7 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de € 4,6 milliards en 2018. UCB est cotée en Bourse sur Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Rendez-vous sur Twitter : @UCB_news

Contacts

Investor Relations

Antje Witte,

Investor Relations, UCB

T +32.2.559.94.14

antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck,

Investor Relations, UCB

T +32.2.559.95.88

isabelle.ghellynck@ucb.com

Global Communications

France Nivelles,

Global Communications, UCB

T +32.2.559.91.78

france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots,

Media Relations, UCB

T +32.2.559.92.64

laurent.schots@ucb.com

Téléchargez notre appli IR sur



Ou scannez le code QR ci-dessous !



Inspired by **patients.**
Driven by **science.**